ANNUAIRE – REGLEMENT

2015 – 2016

BERRY HAND-BALL
Maison des Sports
1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES
Tél : 02 48 24 15 64
Email : berry.hb@orange.fr
Communication des résultats : Gest'hand

La structure BERRY HAND-BALL CHER-INDRE et les membres du Conseil d'Administration vous présentent son bulletin 2015 / 2016
Celui-ci vous aidera dans votre tâche de dirigeant de club et nous vous conseillons de le consulter attentivement.
A toutes fins utiles, le secrétariat Bi-Départemental se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Nous vous souhaitons une très bonne réussite sportive pour cette nouvelle saison.

18 /36 CHER – INDRE

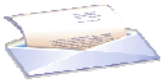

TOUT COURRIER DOIT ETRE ADRESSE A :
(Affranchir vos courriers au tarif en vigueur ATTENTION AU POIDS !)
TOUT COURRIER SURTAXE SERA REFUSE

BERRY HAND-BALL
Maison des Sports 1 rue Gaston Berger
18000 BOURGES

Mesdames et Messieurs les responsables administratifs de club, surtout n'oubliez pas vos tâches principales à exécuter après la rencontre sportive !

COMMUNICATION DE TOUS LES RESULTATS DES MATCHES DU WEEK-END DANS TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS FORFAIT OU NON JOUE (pour les forfaits ou les matches non joués, informer le secrétariat Berry handball par email)

DU SAMEDI 15 h 00 au Dimanche 18 h 00 – Via Gest'Hand
Passé ce délai, vos résultats seront enregistrés comme NON COMMUNIQUE
Amende : 10,00 €

CATEGORIES D'AGE	SAISON 2015 / 2016		
MASCULINS		FEMININES	
19 ans et plus	1996 et avant	1996 et avant	1996 et avant
17 ans et 18 ans	1998 – 1997	1998 – 1997	1998 – 1997
15 ans et 16 ans	2000 – 1999	2000 – 1999	2000 – 1999
13 ans et 14 ans	2002 – 2001	2002 – 2001	2002 – 2001
11 ans et 12 ans	2004 - 2003	2004 - 2003	2004 - 2003
9 ans et 10 ans	2006 – 2005	2006 – 2005	2006 – 2005
8 ans et après	2007 et après	2007 et après	2007 et après

ACHAT DES IMPRIMES ET FOURNITURES

Codes arbitrage

Vos commandes sont à adresser auprès de :

- Pour le Comité 18 :
  COMITE DU CHER DE HANDBALL
  Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES
  Tél : 02-48-24-15-64 0618000@handball-france.eu
- Pour le Comité 36 :
  COMITE DE L'INDRE DE HANDBALL
  Maison Départementale des Sports 89/15 allée des Platane 36000 CHATEAUROUX
  Tél : 02-54-35-55-42 0636000@handball-france.eu

COMPTABILITE FINANCES BERRY HAND-BALL 18/36

Berry hand-ball fonctionne comme le système LIGUE DU CENTRE, à savoir sous forme de compte client. Ce mode de paiement va dans le sens de la simplification administrative, il nécessite de la part de tous un effort de rigueur, en ce qui concerne le paiement des sommes dues dans la semaine qui suit l'envoi de l'échéancier.

- Si le solde est positif, le paiement devra s'effectuer à la date fixée sur l'échéancier
- Si le solde est négatif, le chèque BERRY HAND-BALL est joint

En résumé, les clubs seront informés par facturation des sommes à payer mais n'effectueront le règlement qu'à la réception de leur échéancier.

Tous les chèques seront établis à l'ordre de BERRY HAND-BALL

1er REGLEMENT : Septembre 2015

(Engagements sportifs – Abonnement Infos) chèque à joindre obligatoirement

2ème REGLEMENT : Novembre 2015

Amendes

3ème REGLEMENT : Février 2016

Péréquations 1ère phase – Engagements 2ème phase -Amendes

5ème REGLEMENT : 31 mai 2016

Péréquations sportives 2ème phase, péréquations arbitrages, amende et solde des comptes de la saison 2015/ 2016

ANNUAIRE 2015 – 2016

CLUBS

ADRESSES UTILES

BERRY HANDBALL

SITE INTERNET : http://www.centre-handball.com/comite-berry-accueil---actualités-972.html

PRESIDENT	Jean-Paul MOREAU Les Loges du Plessis - 36120 ARDENTES	Tél : 06-62-27-06-79 Email : Moreau.jean_paul@libertysurf.fr
VICE PRESIDENT	Pascal GAUTHIER 34 chemin de Villeneuve -18000 BOURGES	Tél : 06.06.67.42.03 Email : president.cd18@orange.fr
SECRETAIRE	Fabien NOBLE La Cloche – rue de la Poste 18300 BANNAY	Tél : 06.83.05.91.83 Email : fabi2558@hotmail.com
TRESORIER	Joël MINEO	Tél : 02.48.24.15.64 Email : berry.hb@orange.fr
SECRETARIAT **(Toutes correspondances)**	BERRY HAND-BALL Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.24.15.64 Email : berry.hb@orange.fr
SPORTIVE	Comité du Cher Olivier MAS Comité de l'Indre Aurore PIOT	Tél : 02.48.24.15.64 Port : 06.11.50.90.59 Email : 0618000@handball-france.eu Tél : 02.54.35.55.42 Email : 0636000@handball-france.eu
DISCIPLINE **LITIGES**	Louis-René BOITON Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES Pascal BILLET 2 rue de la Fontaine 18240 BOULLERET	Tél : 02.48.57.37.53 0618000@handball-france.eu Tél : 06.81.22.53.23
FORMATION **Technique Membres** **Formation des Arbitres Membres**	Comité du Cher Olivier MAS Comité de l'Indre Aurore PIOT	Tél : 02.48.24.15.64 Port : 06.11.50.90.59 Email : 0618000@handball-france.eu Tél : 02.54.35.55.42 Email : 0636000@handball-france.eu
ARBITRAGE DESIGNATION	René RENAUD Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES Sylvie PIZZIO	Tél : 02.48.24.15.64 Email : berry-hb@orange.fr Tél : 06-70-04-63-61 Email : sylvie.pizzio@bbox.fr
COMMISSAIRES AUX COMPTES		

COMITÉ DU CHER DE HANDBALL

PRESIDENT	Pascal GAUTHIER 34 chemin de Villeneuve -18000 BOURGES	Tél : 06.06.67.42.03 Email : president.cd18@orange.fr
VICE PRESIDENT	Michèle GRAS	Tél : Email :
SECRETAIRE	Fabien NOBLE La Cloche – rue de la Poste 18300 BANNAY	Tél : 06.83.05.91.83 Email : fabi2558@hotmail.com
SECRETAIRE ADJOINT		Tél : Email :
TRESORIER	Joël MINEO	Tél : 02.48.24.15.64 Email : 0618000@handball-france.eu
TRESORIER ADJOINT		
DISCIPLINE	Louis-René BOITON Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.57.37.53 0618000@handball-france.eu
LITIGES	Pascal BILLET 2 rue de la Fontaine 18240 BOULLERET	Tél : 06.81.22.53.23 Email : pascal.billet@mma.fr
TECHNIQUE	Jean-Yves DANCHAUD	
LOISIRS	Jean-Philippe MANDEREAU	
MANIFESTATION ET SPONSORING	Robert LECOQ	
FORMATION		
Formation des Cadres	Olivier MAS Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.24.15.64 Port : 06.11.50.90.59
Formation des Arbitres	René RENAUD	Tél : 02.48.24.15.64
Membre non élu	Olivier MAS - CTF	Tél : 02.48.24.15.64 Tél : 06.11.50.90.59
ARBITRAGE DESIGNATION	René RENAUD Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.24.15.64 Email : berry-hb@orange.fr
ECOLE DE HAND BALL		
MEMBRE ELU 18 (poste non défini)		
ORGANISATION DES COMPETITIONS	Jérôme PERCHET	
Membres non élus	Olivier MAS Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.24.15.64 Port : 06.11.50.90.59
QUALIFICATION ARBITRES	Comité Du Cher de Hand Ball Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.24.15.64
COMMISSAIRES AUX COMPTES		
SECRETARIAT *(Toutes Correspondances)*	Comité du Cher de Hand Ball Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES	Tél : 02.48.24.15.64 E mail : 0618000@handball-france.eu
PRESSE	LE BERRY REPUBLICAIN Christian RAGOT Service des Sports ou Laurence LANTINIER 1 Place du Berry -18000 BOURGES	Tél : 02.48.27.63.63 Fax : 02.48.70.61.65 E mail : redactionsport.berry@centrefrance.com

COMITE DE L'INDRE DE HANDBALL

PRESIDENT	Jean-Paul MOREAU Les Loges du Plessis - 36120 ARDENTES	Tél : 06-62-27-06-79 Email : president.cd36@centre-handball.com
VICE PRESIDENT	Dominique BRUNEAU 18 Rue Joliot Curie - 36400 MONTGIVRAY Michel DEVLIEGER Route de Levroux - 36100 ISSOUDUN	Tél : 06-64-33-46-60 Email : 36calimero@wanadoo.fr Tél : 06-37-67-78-31 Email : michel.devlieger@hotmail.fr
SECRETAIRE	Christophe GILLE 8, allée des violettes - 36130 DEOLS	Tél : 06-09-49-81-52 Email : 0636000.sec-gen@handball-france.eu
TRESORIER	Marc BACHIMONT 13, Bd Croix Normand 36000 CHATEAUROUX	Tél : 06-15-11-58-21 Email : 0636000.tresorier@handball-france.eu
DISCIPLINE **Membres non élus**	Sébastien FERRAND Apt 151, 18 rue Jean Jaurès 18500 FOECY	Tél : 06 73 08 59 22 Email : sebastienferrand@neuf.fr
FORMATION		
Formation des Cadres	Aurore PIOT CD HB 89/15 Allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX	Tél : 06-58-22-84-14 Email : aurore.piot@centre-handball.com
Formation des Arbitres Adultes	Sylvie PIZZIO CD HB 89/15 Allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX	Tél : 06-70-04-63-61 Email : sylvie.pizzio@bbox.fr
Formation des Arbitres Jeunes		
Développement	Michel DEVLIEGER Route de Levroux - 36100 ISSOUDUN	Tél : 06-37-67-78-31 Email : michel.devlieger@hotmail.fr
ARBITRAGE DESIGNATION	Sylvie PIZZIO CD HB 89/15 Allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX	Tél : 06-70-04-63-61 Email : sylvie.pizzio@bbox.fr
ECOLE DE HAND BALL	Dominique BRUNEAU 18 Rue Joliot Curie - 36400 MONTGIVRAY	Tél : 06-64-33-46-60 Email : 36calimero@wanadoo.fr
ORGANISATION DES COMPETITIONS	Jean-Paul MOREAU Les Loges du Plessis - 36120 ARDENTES	Tél : 06-62-27-06-79 Email : president.cd36@centre-handball.com
QUALIFICATION ARBITRES	Comité de l'Indre de handball Maison départementale des Sports 89/15 allée des Platanes- 36000 - CHATEAUROUX	Tél : 02-54-35-55-42 Email : 0636000@handball-france.eu
LOISIRS	Dominique BRUNEAU 18 Rue Joliot Curie - 36400 MONTGIVRAY	Tél : 06-64-33-46-60 Email : 36calimero@wanadoo.fr
SECRETARIAT (Toutes Correspondances)	Comité de l'Indre de handball Maison départementale des Sports 89/15 allée des Platanes- 36000 – CHATEAUROUX	Tél : 02-54-35-55-42 Email : 0636000@handball-france.eu

CHER ET INDRE

Nom	Téléphone	Sigle
ANGILL'HAND	06-15-76-31-15	AHB
ARDENTES	06-62-27-06-79	EBA
ARGENTON	02-54-24-36-78	USA
AUBIGNY	06-47-06-32-73	ACNHB
AVORD	02-48-69-57-74	ASAHB
BOULLERET	06-83-05-91-83	JSB
BOURGES (HBC)	02-48-68-94-49	HBCB
BOURGES HB 18	06-03-74-19-03	BHB 18
CHATEAUROUX	02-54-60-34-60	ASPTT 36
ISSOUDUN	02-54-21-63-36	ACI
LA CHATRE	06-64-33-46-60	USLC
LA GUERCHE (AL)	02-48-74-06-93	ALLG
LE BLANC	06-70-78-14-91	HBCLB
LEVROUX-VALENCAY	06-36-21-10-80	ASLV
LIGNIERES	02-48-60-00-10	ALHB
MARMAGNE	06-16-95-00-17	MHB
MEHUN	02-48-21-25-88	OM
NERONDES	06-62-46-92-49	SNHB
NEUVY PAILLOUX	06-67-47-03-55	HBCNP
ST AMAND	06-11-01-51-58	SCSA
ST DOULCHARD	02-48-20-17-37	SSD
ST FLORENT	06-81-08-04-38	USF
ST GERMAIN DU PUY	06-71-21-88-65	HEG
HBC EN TERRES VIVES	06-75-01-68-64	HBCTV
VAILLY HANDBALL PAYS FORT	06-98-38-73-85	VHBPF
VAL D'AUBOIS HB	06-70-19-20-28	VAHB
VATAN (HB BERRY CLUB)	02-54-26-00-72	HBCV
VIERZON	02-48-71-07-17	EV
HB LOISIRS 18	02-48-24-15-64	HBL18

EB ARDENTES

Jean-Paul MOREAU **PRESIDENT CLUB**
4 allée de la Pierre
Les Loges du Plessis **A Contacter en cas d'Urgence**
36120 ARDENTES **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
06-62-27-06-79 E-mail : 0636010@handball-france.eu

Viviane BOURY **TRESORIER CLUB**
La Preugne
36120 SASSIERGES ST GERMAIN
06-88-69-90-09 E-mail : 0636010@handball-france.eu

Oumbaidi MADI MARI **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
12 allée Albert Camus Apt 473
36000 CHATEAUROUX
06-84-36-55-89 E-mail : 0636010@handball-france.eu

Anthony LAVAUD **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
88 avenue des Marins
36000 CHATEAUROUX
06-74-66-91-77 E-mail : 0636010@handball-france.eu

Gymnase ALEREA, rue des Anciens combattants d'AFN 36120 ARDENTES 02-54-77-02-08

Site WEB : eba-clubeo.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Bleu	Blanc
HDM	Bleu	Blanc
EDF	Bleu	Blanc
Moins de 16 M	Bleu	Blanc
Moins de 14 M	Bleu	Blanc
Moins de 14 F	Bleu	Blanc
Moins de 12 M	Bleu	Blanc
Moins de 12 F	Bleu	Blanc

ANGILL'HAND

Raphaël KERMOAL
34 route d'Azy
18220 RIANS
06-15-76-31-15 E-mail : 0618036@handball-france.eu

PRESIDENT CLUB
CORRESPONDANT INFORMATIONS ET ARBITRAGE
A Contacter en cas d'Urgence

Clémence GOURVES
18 Chemin des Groseilles
18220 LES AIX D'ANGILLON
06-30-03-66-74 E-mail : 0618036@handball-france.eu

TRESORIER CLUB

Isabelle DUSQUESNE
25 rue du Commerce
18510 MENETOU SALON
06-60-63-52-60 E-mail : 0618036@handball-france.eu

CORRESPONDANT TECHNIQUE

Gymnase Les Aix d'Angillon rue du Chemin Vert 18220 LES AIX D'ANGILLON 06-15-76-31-15

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Bleu/Noir	Rouge
HDM		
EDF	Noir/Rose	Bleu
Moins de 16 M		
Moins de 14 M	Rouge	Bleu
Moins de 14 F	Bleu	Rouge
Moins de 12 M	Bleu	Rouge
Moins de 12 F	Bleu	Rouge

US ARGENTON

Nicolas POSTIC **PRESIDENT CLUB**
4 Chemin du Stade du Lycée
36200 ARGENTON SUR CREUSE
06-32-84-30-15 E-mail : 0636003@handball-france.eu

Caroline PERCHERON **TRESORIER CLUB**
3 rue du Stade du Lycée
36200 ARGENTON SUR CREUSE
02-54-24-18-80 E-mail : 0636003@handball-france.eu

Sophie POSTIC **CORRESPONDANT TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
4 Chemin du Stade du Lycée **A Contacter en cas d'Urgence**
36200 ARGENTON SUR CREUSE
06-64-73-61-56 02-54-24-36-78 E-mail : 0636003@handball-france.eu

Gymnase Rollinat Salle Maryse Gombeau Chemin du Stade du Lycée 36200 ARGENTON SUR CREUSE

Site WEB : usa-handball.fr

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Rouge / Noir	Bleu
HDM		
EDF		
Moins de 16 M	Rouge / Noir	Bleu
Moins de 14 M	Rouge / Noir	Bleu
Moins de 14 F	Bordeaux / Noir	Bleu
Moins de 12 M	Bordeaux / Noir	Bleu
Moins de 12 F		

AUBIGNY CN HB

Julien CHERRIER **PRESIDENT CLUB**
Mairie d'Aubigny sur Nère **A Contacter en cas d'Urgence**
Place de la Résistance
18700 AUBIGNY SUR NERE
06-60-68-64-36 E-mail : 0618009@handball-france.eu

Aurélien GUILLEMAIN **TRESORIER CLUB**
Mairie d'Aubigny sur Nère
Place de la Résistance
18700 AUBIGNY SUR NERE
06-87-91-07-83 E-mail : 0618009@handball-france.eu

Benjamin MOUA **CORRESPONDANT INFORMATIONS TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
Mairie d'Aubigny sur Nère
Place de la Résistance
18700 AUBIGNY SUR NERE
06-47-70-06-32-73 E-mail : 0618009@handball-france.eu

Gymnase Yves du Manoir Place du Mail Guichard 18700 AUBIGNY SUR NERE 06-78-05-23-90

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Vert	Jaune
EDF		
Moins de 16 M	Vert	Jaune
Moins de 14 M	Vert	Jaune
Moins de 14 F		
Moins de 12 M	Vert	Jaune
Moins de 12 F		

AS AVORD HB

Patrick BROTTE **PRESIDENT CLUB**
9 route de Raymond **A Contacter en cas d'Urgence**
18130 JUSSY CHAMPAGNE **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
06-20-13-80-33 E-mail : 0618028@handball-france.eu

Florian BARREAU **TRESORIER CLUB**
5 rue du Cne Palau
18520 AVORD
06-20-13-80-33 E-mail : 0618028@handball-france.eu

Cécilia COHU **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
14 Chemin Colins
18220 AZY
02-48-69-57-74 E-mail : 0618028@handball-france.eu

Arnaud SABAT **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
27 rue Auguste Bougrat
1850 AVORD
06-86-80-72-98 E-mail : 0618028@handball-france.eu

Salle Polyvalente Georges Sans rue de l'Yèvre 18520 AVORD 02-48-69-10-96

Site WEB : http://www.as-avord-handball.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Rouge et Blanc	Rose
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M	Rouge	
Moins de 14 F		
Moins de 12 M	Rouge	
Moins de 12 F		

JS BOULLERET

Fabien NOBLE — **PRESIDENT CLUB**
La Cloche rue de la Poste — **A Contacter en cas d'Urgence**
18300 BANNAY — **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
06-83-05-91-83 — E-mail : 0618029@handball-france.eu

Stéphane RIGOLLET — **TRESORIER CLUB**
Les Faiseaux
18240 SAVIGNY EN SANCERRE
06-81-09-44-37 — E-mail : 0618029@handball-france.eu

Ludovic MOUSSY — **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
2 rue des Sources
58320 POUGUES LES EAUX
06-36-91-84-34 — E-mail : 0618029@handball-france.eu

Florian DE ROQUEFEUILE — **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
8 Lieu dit Sort
18240 BOULLERET
06-13-62-64-51 — E-mail : 0618029@handball-france.eu
deroquefeuil.florian@neuf.fr

Gymnase : Complexe Sportif 70 route de Cosne 18240 BOULLERET

Site WEB : boullerethb.clubéo.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Vert et Noir	
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M	Vert et Noir	
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

HBC BOURGES

François ESQUERRE
295 route de St Michel
18000 BOURGES
02-48-68-94-49 E-mail : 0618018@handball-france.eu

PRESIDENT CLUB
CORRESPONDANT INFORMATIONS
A Contacter en cas d'Urgence

TRESORIER CLUB

A Définir

E-mail : 0618018@handball-france.eu

Eric RIMBAULT
7 Impasse Boris Vian
18570 TROUY
02-48-64-75-08 E-mail : 0618018@handball-france.eu

CORRESPONDANT
TECHNIQUE ET ARBITRAGE

Gymnase Yves du manoir Salle n°1 rue de Turly 18000 BOURGES 02-48-69-06-05

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF	Bleu turquoise	Blanc
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F	Blanc	Bleu
Moins de 12 M		
Moins de 12 F	Blanc	Rouge

BOURGES HB 18

Bruno LAURE **PRESIDENT CLUB**
BOURGES HB 18
Maison des Associations 28 rue Gambon
18000 BOURGES
07-60-46-54-36 E-mail : 0618024@handball-france.eu

Manon LAURE **TRESORIER CLUB**
BOURGES HB 18
Maison des Associations 28 rue Gambon
18000 BOURGES
06-63-07-22-87 E-mail : 0618024@handball-france.eu

Jérémie PERRIN **CORRESPONDANT INFORMATIONS TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
BOURGES HB 18
Maison des Associations 28 rue Gambon **A Contacter en cas d'Urgence**
18000 BOURGES
06-03-74-19-03 E-mail : 0618024@handball-france.eu

Gymnase des Merlattes rue Louise Michel 18000 BOURGES 02-48-24-58-68

Site WEB : www.bhb18.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Noir	Blanc
HDM		
EDF		
Moins de 16 M	Noir	Blanc
Moins de 14 M	Noir	Blanc
Moins de 14 F	Vert	Blanc
Moins de 12 M	Vert	Blanc
Moins de 12 F	Vert	Blanc

ASPTT CHATEAUROUX

Christophe GILLE **PRESIDENT CLUB**
8 allée des Violettes
36130 DEOLS
06-09-49-81-52 E-mail : 0636019@handball-france.eu

ASPTT CHATEAUROUX **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
1 rue de la Vallée aux Prêtres
36000 CHATEAUROUX
02-54-60-34-60 E-mail : 0636019@handball-france.eu

Corentin GILLE **TRESORIER CLUB**
8 allée des Violettes
36130 DEOLS
06-18-96-07-66 E-mail : 0636019@handball-france.eu

Chantal MASURE **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
649 Chemin de Mardan
36130 DEOLS
06-86-78-27-51 E-mail : 0636019@handball-france.eu

Stéphane GAUTIER **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
32 Espace Mendès France
36000 CHATEAUROUX
06-78-98-03-68 E-mail : 0636019@handball-france.eu

Ludovic ROUX **A Contacter en cas d'Urgence**
13 rue des Aubray
36000 CHATEAUROUX
06-35-16-03-08 E-mail : 0636019@handball-france.eu

Gymnase de Touvent Allée des Lauriers 36000 CHATEAUROUX Tél : 02-54-60-07-33

Site WEB : chateauroux-handball.asptt.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Rouge	Bleu
EDF	Rouge	Bleu
Moins de 16 M	Rouge	Bleu
Moins de 14 M	Rouge	Bleu
Moins de 14 F	Rouge	Bleu
Moins de 12 M	Rouge	Bleu
Moins de 12 F	Rouge	Bleu

AC ISSOUDUN

Thierry LAINEZ **PRESIDENT CLUB**
2 Chemin du Moulin Drap
36260 ST LIZAIGNE
06-85-54-52-42 E-mail : 0636002@handball-france.eu

Isabelle LAINEZ **TRESORIER CLUB**
42 rue d'Estienne d'Orves
36100 ISSOUDUN
02-54-21-63-36 E-mail : 0636002@handball-france.eu

Sylvie PIZZIO **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
8 rue du Puits Y Tasse
36100 ISSOUDUN
06-70-04-63-61 E-mail : 0636002@handball-france.eu

Pascal TREFAULT **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
61 Ter rue des Varennes **A Contacter en cas d'Urgence**
36100 ISSOUDUN
06-45-55-80-36 E-mail : 0636002@handball-france.eu

AC ISSOUDUN **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
Rue des Champs d'Amour
36100 ISSOUDUN
02-54-21-63-36 E-mail : 0636002@handball-france.eu

Gymnase Jean Macé rue des Champs d'Amour 361000 ISSOUDUN 02-54-21-63-36

Site WEB : www.issoudun-handball.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Jaune	Bleu
HDM		
EDF	Jaune	Bleu
Moins de 16 M	Jaune	Bleu
Moins de 14 M	Jaune	Bleu
Moins de 14 F	Jaune	Bleu
Moins de 12 M	Jaune	Bleu
Moins de 12 F	Jaune	Bleu

US LA CHATRE

Dominique BRUNEAU

PRESIDENT CLUB
A Contacter en cas d'Urgence
CORRESPONDANT INFORMATIONS

18 rue Joliot Curie
36400 MONTGIVRAY
06-64-33-46-60 E-mail : 0636001@handball-france.eu

Ghislaine GOBIN

TRESORIER CLUB

62 route de St Denis de Jouet
36400 LE MAGNY
07-88-06-34-55 E-mail : 0636001@handball-france.eu

Cédric ZASKURSKI

CORRESPONDANT
TECHNIQUE ET ARBITRAGE

6 Résidence Les Marronniers
36230 GOURNAY
06-87-57-78-60 E-mail : 0636001@handball-france.eu

Gymnase Edouard Garnier Chemin de la Justice 36400 LA CHATRE 02-54-48-41-36

Site WEB : hand-la-chatre.clubeo.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Noir / Jaune	Jaune
EDF	Jaune	Blanc
Moins de 16 M	Jaune	Blanc
Moins de 14 M	Jaune	Blanc
Moins de 14 F	Jaune	Blanc
Moins de 12 M	Jaune	Blanc
Moins de 12 F	Jaune	Blanc

AL LA GUERCHE

Bernard DESCHAMPS — **PRESIDENT CLUB**
ALLG 1 rue E. Laroche BP 03 — **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS — **A Contacter en cas d'Urgence**
02-48-74-06-93 — E-mail : 0618010@handball-france.eu

Flavien DESCHAMPS — **TRESORIER CLUB**
ALLG 1 rue E. Laroche BP 03
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
06-64-43-20-07 — E-mail : 0618010@handball-france.eu

Dominique ROLLAND — **CORRESPONDANT TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
ALLG 1 rue E. Laroche BP 03
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
06-18-98-38-38 — E-mail : 0618010@handball-france.eu

Gymnase Municipal rue G. Carpentier 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS 02-48-74-14-49

Site WEB: http://www. allg.fr

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Violet / Rose	Rose
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

HBC LE BLANC

Nathalie CORBEAU **PRESIDENT CLUB**
19 rue de Poitiers
36300 LE BLANC
06-70-78-14-91 E-mail : 0636018@handball-france.eu

Lydie VERZY **TRESORIER CLUB**
132 route Nationale
36300 RUFFEC
02-54-37-13-15 E-mail : 0636018@handball-france.eu

Antoine GOURDON **CORRESPONDANT TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
5 rue du Paradis
36300 POULIGNY ST PIERRE
06-27-26-79-50 E-mail : 0636018@handball-france.eu

Michel BRUNET **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
A Contacter en cas d'Urgence
22 rue des Ménigouttes
36300 LE BLANC
06-70-78-14-91 E-mail : 0636018@handball-france.eu

Gymnase des Ménigouttes rue Pierre de Coubertin 36300 LE BLANC 02-54-37-29-63

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Bleu	vert
EDF	Bleu	vert
Moins de 16 M	Bleu	vert
Moins de 14 M	Bleu	vert
Moins de 14 F	Bleu	vert
Moins de 12 M	Bleu	vert
Moins de 12 F	Bleu	vert

AS LEVROUX-VALENÇAY

Mathieu ZASKURSKI — **PRESIDENT CLUB**
6 rue Neuve — **A Contacter en cas d'Urgence**
36110 LEVROUX
06-79-10-67-61 E-mail : 0636007@handball-france.eu

Alexandre BIGNON — **TRESORIER CLUB**
4 route de Châtellerault
36250 ST MAUR
02-31-06-61-06 E-mail : 0636007@handball-france.eu

Aurélie PERRIN — **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
20 rue du Parc
36600 VALENÇAY
06-36-21-10-80 E-mail : 0636007@handball-france.eu

Sébastien FERRAND
18 rue J. Jaurès — **CORRESPONDANT TECHNIQUE ARBITRAGE**
18500 FOËCY
06-73-08-59-22 E-mail : 0636007@handball-france.eu

Gymnase Michel Moulin Avenue des Arènes 36110 LEVROUX
Gymnase de Valençay rue Jean Giraudoux 36600 VALENÇAY

Site WEB : www.facebook.com/ASLVHANDBALL

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Blanc	
EDF	Jaune	
Moins de 16 M	Blanc	
Moins de 14 M	Blanc	
Moins de 14 F	Jaune	
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

AVENIR DE LIGNIERES HB

Laurent LELIEVRE — **PRESIDENT CLUB**
31 rue Jean Jaurès — **A Contacter en cas d'Urgence**
18400 LUNERY
06-31-32-23-81 — E-mail : 0618031@handball-france.eu

Céline MONNOURY — **TRESORIER CLUB**
Les Charmusseaux
18160 MONTLOUIS
06-21-03-65-47 — E-mail : 0618031@handball-france.eu

Laure LE RALIER — **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
Le Feuilloux
18160 LA CELLE CONDE
02-48-60-00-10 — E-mail : 0618031@handball-france.eu

Matthieu DUPRIX — **CORRESPONDANT TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
64 rue Anatole France
18200 ST AMAND MONTROND
06-25-73-05-15 — E-mail : 0618031@handball-france.eu

Gymnase : Complexe Sportif rue Maurice Nardet 18160 LIGNIERES 02-48-60-27-82

Site WEB : www.handball-lignieres.net

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Jaune et Noir	Bleu et Blanc
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

MARMAGNE HANDBALL

Sonia BOUDOUL **PRESIDENT CLUB**
5 rue du Bois de Marmagne **A Contacter en cas d'Urgence**
18500 MARMAGNE
06-16-95-00-17 E-mail : 0618035@handball-france.eu

Audrey CREUX **TRESORIER CLUB**
Marmagne HB
Mairie de Marmagne
Place de l'Eglise
18500 MARMAGNE
E-mail : 0618035@handball-france.eu

MARMAGNE HANDBALL **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
Mairie de Marmagne
Place de l'Eglise
18500 MARMAGNE
E-mail : 0618035@handball-france.eu

Gymnase : Gymnase Municipal Impase du Tennis 18500 MARMAGNE

Site WEB : http://marmagne-handball.club.sportsregions.fr/

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

O MEHUNOIS

Didier BOUCHONNET **PRESIDENT CLUB**
2 rue du Taillant Droit
18500 MEHUN SUR YEVRE
06-07-46-18-14 E-mail : 0618002@handball-france.eu
didier.bouchonnet@orange.fr

Anne BROCADET **TRESORIER CLUB**
9 rue Maurice Gorse **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
18500 MEHUN SUR YEVRE **A Contacter en cas d'Urgence**
06-71-65-75-33 E-mail : 0618002@handball-france.eu
annebroc@free.fr

David MIRON **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
13 Chemin du Mélerat
18500 MEHUN SUR YEVRE
06-86-53-28-70 E-mail : 0618002@handball-france.eu
David.miron@orange.fr

Stéphane GERBAULT **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
9 rue des Bois Cidex A18
18110 ALLOGNY
02-48-64-01-42 E-mail : 0618002@handball-france.eu
Stef.gerbault@infonie.fr

Margaret GAUTHIER **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
34 Chemin de Villeneuve
18000 BOURGES
02-48-64-01-42 E-mail : 0618002@handball-france.eu
Margaret.gauthier@sfr.fr

Gymnase Pierre de Coubertin (COSEC) Boulevard de la Liberté 18500 MEHUN SUR YEVRE

Site WEB : omhandball.fr

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Rouge / Blanc	Bleu
HDM	Rouge / Blanc	Bleu
EDF	Rouge / Blanc	Bleu
Moins de 16 M	Rouge / Blanc	Bleu
Moins de 14 M	Rouge / Blanc	Bleu
Moins de 14 F	Rouge / Blanc	Bleu
Moins de 12 M	Rouge / Blanc	Bleu
Moins de 12 F	Rouge / Blanc	Bleu

S NERONDES HB

Alexandre LE GAL **PRESIDENT CLUB**
23 rue des Colas **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
18350 FLAVIGNY
06-62-46-92-49 E-mail : 0636020@handball-france.eu

Cédric COURNIL **TRESORIER CLUB**
2 Le Pré du Curé
18520 BENGY SUR CRAON
E-mail : 0636020@handball-france.eu

Alexia CHIVAILLE-LACROIX **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
Chemin de la Pijoterie
18350 MORNAY BERRY
E-mail : 0636020@handball-france.eu

Gymnase Julien Dumas Route de St Amand 18350 NERONDES

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 18 M		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

HBC NEUVY PAILLOUX

Laetitia MARIOTAT
13 rue des Rosiers
36100 NEUVY PAILLOUX
06-67-47-03-55 E-mail : 0636020@handball-france.eu

PRESIDENT CLUB
A Contacter en cas d'Urgence
CORRESPONDANT INFORMATIONS ET TECHNIQUE

Jérôme MARIOTAT
13 rue des Rosiers
36100 NEUVY PAILLOUX
06-67-47-03-55 E-mail : 0636020@handball-france.eu

TRESORIER CLUB

Agnès MARDELLE
16 allée des Jonquilles
36100 NEUVY PAILLOUX
06-72-71-84-53 E-mail : 0636020@handball-france.eu

CORRESPONDANT ARBITRAGE

Gymnase Municipal rue Pasteur 36100 NEUVY PAILLOUX

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

SC ST AMAND

Jérôme COVILLE
18 rue des Cartignons
18210 ST PIERRE LES ETIEUX
06-11-01-51-58
E-mail : 0618008@handball-france.eu

PRESIDENT CLUB
CORRESPONDANT INFORMATIONS
A Contacter en cas d'Urgence

Jérôme BRIDOT-TISSIER
5 rue Eirick Labonne Apt. 73
18000 BOURGES
06-45-85-34-05
E-mail : 0618008@handball-france.eu

TRESORIER CLUB

Fabien IMBAULT
Saint Denis
18200 ST GEORGES DE POISIEUX
06-23-39-72-05
E-mail : 0618008@handball-france.eu

CORRESPONDANT
TECHNIQUE ET ARBITRAGE

Gymnase Pierre Olivier rue des Tilleuls 18200 ST AMAND MONTROND 02-48-96-33-45

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Jaune – Rouge	Rouge
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M	Jaune – Rouge	
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F	Jaune - Rouge	

S ST DOULCHARD

Louis-Vincent CHAPEAU **PRESIDENT CLUB**
S ST DOULCHARD
31 route d'Orléans
18230 ST DOULCHARD
06-85-93-50-19 E-mail : 0618022@handball-france.eu

Thierry RAGOT **TRESORIER CLUB**
27 rue du Clos Catin
18230 ST DOULCHARD
06-68-13-72-99 E-mail : 0618022@handball-france.eu

S ST DOULCHARD **CORRESPONDANT INFORMATIONS, ARBITRAGE et TECHNIQUE**
31 route d'Orléans
18230 ST DOULCHARD
06-24-53-61-96 E-mail : 0618022@handball-france.eu

S ST DOULCHARD **A Contacter en cas d'Urgence**
31 route d'Orléans
18230 ST DOULCHARD
06-24-53-61-96 E-mail : 0618022@handball-france.eu

Gymnase : Centre sportif 42 rue Anatole France 18230 ST DOULCHARD 06-24-53-61-96

Site WEB : ssd-handball.com

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M	Jaune	Blanc
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

US ST FLORENT

Julien MONTCHARMONT **PRESIDENT CLUB**
13 route de Charost **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
18290 SAUGY
06-61-52-38-49 E-mail : 0618005@handball-france.eu

Mickaël BRISSET
Chemin Léguier
18000 BOURGES
06-42-82-89-47 E-mail : 0618005@handball-france.eu

Jean-Bernard GAUTHERON **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
11 rue des Varennes **TRESORIER CLUB**
18400 ST FLORENT SUR CHER **A Contacter en cas d'Urgence**
06-81-08-04-38 E-mail : 0618005@handball-france.eu

Gymnase Serge Faure rue Pasteur 18400 ST FLORENT SUR CHER 02-48-02-10-71

Site WEB : http://usf-handball.fr

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Bleu / Rouge	Rouge
HDM		
EDF	Bleu / Rouge	Rouge
Moins de 16 M	Bleu / Rouge	Rouge
Moins de 14 M	Bleu / Rouge	Rouge
Moins de 14 F	Bleu / Rouge	Rouge
Moins de 12 M	Bleu / Rouge	Rouge
Moins de 12 F	Rouge	Bleu

H ELAN GERMINOIS

Aude SENNEDOT **PRESIDENT CLUB**
32 rue des Mésanges
18220 STE SOLANGE
06-86-87-76-27 E-mail : 0618013@handball-france.eu

Sylvain BERTIN **TRESORIER CLUB**
Les Jardins du Bourg
18220 STE SOLANGE
06-75-56-11-99 E-mail : 0618013@handball-france.eu

Claude SENNEDOT **CORRESPONDANT INFORMATIONS TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
32 rue des Mésanges **A Contacter en cas d'Urgence**
18220 STE SOLANGE
06-71-21-88-65 E-mail : 0618013@handball-france.eu

Gymnase Jacques Prévert rue des Lauriers 18390 ST GERMAIN DU PUY 06-71-21-88-65

Site WEB : http://helan-germinois.clubeo.com/

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM	Orange / Noir	Violet / Noir
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

HBC TERRES VIVES

Julien ROSTANT **PRESIDENT CLUB**
CORRESPONDANT INFORMATIONS

18 route des Galandes
18110 ST GEORGES SUR MOULON **A Contacter en cas d'Urgence**
06-75-01-68-64 E-mail : 0618032@handball-france.eu

Jack LEMAITRE **TRESORIER CLUB**

2 route des Boulets
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
06-83-88-29-03 E-mail : 0618032@handball-france.eu

Yann MORIN **CORRESPONDANT ARBITRAGE**

4 rue Jean de Village
18000 BOURGES
07-61-17-37-01 E-mail : 0618032@handball-france.eu

Gymnase : Complexe Sportif des Terres Vives Cathy Melain route de l'Etang 18110 ST MARTIN D'AUXIGNY

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 18 M		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

VAL D'AUBOIS HB

Vincent SABY — **PRESIDENT CLUB**
3 rue Moulin Neuf — **A Contacter en cas d'Urgence**
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
06-71-53-55-43 — E-mail : 0618030@handball-france.eu

Laurent CARNEAU — **TRESORIER CLUB**
3 rue de l'Embarcadère
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
06-98-06-06-61 — E-mail : 0618030@handball-france.eu

Michèle GUILLOT — **CORRESPONDANT INFORMATIONS ET ARBITRAGE**
18 rue des Fontaines
18600 SAGONNE
06-70-19-20-28 — E-mail : 0618030@handball-france.eu

Bruno DELAFOSSE — **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
30 rue Fernand Chalandré
58000 NEVERS
06-37-30-49-76 — E-mail : 0618030@handball-france.eu

Gymnase Georges Carpentier Chemin de Fontoreau 18600 SANCOINS
Gymnase de la Garenne rue Daniel Casanova 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Gris et Jaune	
HDM		
EDF	Gris et Jaune	
Moins de 16 M	Gris et Jaune	
Moins de 14 M	Gris et Jaune	
Moins de 14 F	Gris et Jaune	
Moins de 12 M	Gris et Jaune	
Moins de 12 F	Gris et Jaune	

VAILLY HANDBALL PAYS FORT

Agnès LEVIEUX **PRESIDENT CLUB**
16 rue du Cimetière
18260 BARLIEU
06-42-71-07-46 E-mail : 0618037@handball-france.eu

Aurélie METIVIER **TRESORIER CLUB**
La Touzeauterie **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
18260 DAMPIERRE EN CROT
06-98-38-73-85 E-mail : 0618037@handball-france.eu

Sandrine RIDIRA **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
Les Fargeaults **A Contacter en cas d'Urgence**
18300 MENETOU RATEL
06-32-39-10-85 E-mail : 0618037@handball-france.eu

Gymnase Jacques Willemin route de Concressault 18260 VAILLY SUR SAULDRE

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM	Noir et bleu	Bleu
HDM		
EDF		
Moins de 16 M	Noir et bleu	Bleu
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

HB BERRY CLUB

Jean-Marie BORGEAIS **PRESIDENT CLUB**
Rue Prairie **A Contacter en cas d'Urgence**
36320 VILLEDIEU SUR INDRE
02-54-26-00-72 E-mail : 0636017@handball-france.eu

Elsa GROSBOIS **TRESORIER CLUB**
21 rue de la Sentinelle
36150 VATAN
E-mail : 0636017@handball-france.eu

HB BERRY CLUB **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
Mairie
Place de la République
36150 VATAN
E-mail : 0636017@handball-france.eu

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

E VIERZON

Jean-Yves DANCHAUD **PRESIDENT CLUB**
EGLANTINE HANDBALL
17 rue des Feuillures
18100 VIERZON
06-85-46-48-86 E-mail : 0618003@handball-france.eu

Carole BEAUVAIS **TRESORIER CLUB**
EGLANTINE HANDBALL
17 rue des Feuillures
18100 VIERZON
02-48-71-07-17 E-mail : 0618003@handball-france.eu

EGLANTINE HANDBALL **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
Etienne GASNIER **A Contacter en cas d'Urgence**
17 rue des Feuillures
18100 VIERZON
06-12-09-23-18 02-48-71-07-17 E-mail : 0618003@handball-france.eu

Rémy PERROT **CORRESPONDANT ARBITRAGE**
EGLANTINE HANDBALL
17 rue des Feuillures
18100 VIERZON
06-42-87-65-96 E-mail : 0618003@handball-france.eu

Pierre BRET **CORRESPONDANT TECHNIQUE**
EGLANTINE HANDBALL
17 rue des Feuillures
18100 VIERZON
06-60-15-54-77 E-mail : 0618003@handball-france.eu

Gymnase Edouard Vaillant rue Charles Hurvoy 18100 VIERZON
Gymnase Albert Camus rue des Feuillures 18100 VIERZON

Site WEB : www.vierzon-handball.fr

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F		
Moins de 12 M	Rouge	Jaune
Moins de 12 F	Rouge	Jaune

HANDBALL LOISIRS 18

HANDBALL LOISIRS 18
Maison des Sports
1 rue Gaston Berger
18000 BOURGES
02-48-24-15-64 E-mail : 0618026@handball-france.eu

Pascal GAUTHIER **PRESIDENT CLUB**
HB Loisirs 18

Catherine RESMOND **TRESORIER CLUB**
HB Loisirs 18

Régine HAYOTTE **CORRESPONDANT INFORMATIONS**
HB Loisirs 18 **A Contacter en cas d'Urgence**

AC ROMORANTIN HANDBALL

Yannick PIN **PRESIDENT CLUB**
70 A rue du 8 mai
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
06-43-45-54-01 E-mail : 0641005@handball-france.eu

Stéphane GUILLOUCHE **TRESORIER CLUB**
31 Place de la Martinière **A Contacter en cas d'Urgence**
41200 VILLEHERVIERS
06-71-30-41-22 E-mail : 0641005@handball-france.eu

Lionel PETIT **CORRESPONDANT INFORMATIONS TECHNIQUE ET ARBITRAGE**
28 rue des Papillons **A Contacter en cas d'Urgence**
18100 VIERZON
02-54-76-83-53 (Domicile) E-mail : 0641005@handball-france.eu
02-54-76-18-27 (Bureau)
06-47-79-11-39

Gymnase Ladoumègue avenue de Paris 41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Site WEB :

Couleurs de Maillots	1er jeu	2ème jeu
EDM		
HDM		
EDF		
Moins de 16 M		
Moins de 14 M		
Moins de 14 F	Jaune	Blanc
Moins de 12 M		
Moins de 12 F		

STRUCTURE BERRY HAND-BALL

FONCTIONNEMENT GENERAL

REGLEMENTS GENERAUX

ASSOCIATION BERRY HANDBALL
Siège Social Maison des Sports
1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES

Adresse Administrative :

BERRY HANDBALL Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES
Tél: 02 48 24 15 64 Email : berry.hb@orange.fr

BUREAU DIRECTEUR	
PRESIDENT	Jean-Paul MOREAU
VICE PRESIDENT	Pascal GAUTHIER
TRESORIER	Joël MINEO
SECRETAIRE	Fabien NOBLE

COMITE DE L'INDRE	BERRY HANDBALL 18/36	COMITE DU CHER

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Jean-Paul MOREAU Les Loges du Plessis 36120 ARDENTES 02 54 26 96 81 Le cadre technique de la L.C.H.B., le représentant commission formation du 18 et 36, et le secrétariat permanent	Organisation des compétitions + 16 ans, - 16 ans, - 14 ans, - 12 ans, -10 ans.	**Jérôme PERCHET** Maison des Sports 1 rue G. Berger 18000 BOURGES 06 06 67 42 03 Le cadre technique de la L.C.H.B., le représentant commission formation du 18 et 36, et le secrétariat permanent

COMMISSION STATUTS REGLEMENTS DISCIPLINE

Elus 36 : Non élus 36 :	Le cadre technique de la L.C.H.B., le Président de chaque Comité 18 et 36, la commission de discipline (7 membres 18 et 36)	Elus 18 : Non élus 18 :

COMMISSION DES LITIGES

Le cadre technique de la L.C.H.B., le Président de chaque Comité 18 et 36, la commission de discipline
(7 membres 18 et 36)

COMMISSION DE FORMATION

	PRESIDENT	
Aurore PIOT Comité de l'Indre de Hand Ball Maison des Sports 89/15 allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX	Détection et Perfectionnement Formation cadres	Olivier MAS Comité du Cher de Hand Ball Maison des Sports 1 rue G. Berger 18000 BOURGES 06 11 50 90 59

Le ou les cadres techniques de la L.C.H.B., le représentant des comités du 18 et 36, le secrétariat permanent

	Formation des Arbitres	

COMMISSION DE DESIGNATION DES ARBITRES

Sylvie PIZZIO Comité de l'Indre de Hand Ball Maison des Sports 89/15 allée des Platanes 36000 CHATEAUROUX 02 54 35 55 42	Le ou les cadres techniques de la L.C.H.B., le représentant de la commission formation du 18 et 36, le représentant de la C.O.C. du 18 et 36, le secrétariat permanent.	René RENAUD Comité du Cher HB Maison des Sports 1 rue G. Berger 18000 BOURGES 02 48 24 15 64

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE BI-DEPARTEMENTALE
« BERRY HANDBALL » CHER / INDRE

Afin de favoriser le développement du Handball dans certains départements, la Ligue du Centre de Handball autorise la création de structure bi-départementale chargée d'organiser la pratique du Handball sur son territoire.
Cette instance sous la responsabilité commune de la Ligue et des départements concernés est régie par un règlement adopté par les Assemblées générales respectives.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1er:
Pour assurer le bon fonctionnement de cette structure, il est crée :
-Un secrétariat permanent,
-Différentes commissions chargées d'organiser, de développer, de contrôler et de gérer la pratique du Handball sur son territoire.

Article 2:
Le secrétariat permanent est partie prenante dans l'élaboration de la politique bi-départementale et dans le fonctionnement des différentes commissions en tant que conseiller administratif.
Il assure l'ensemble des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la structure, en particulier la gestion financière.
Il élabore et diffuse chaque semaine un document contenant les résultats des différentes compétitions bi-départementales, le compte rendu des diverses réunions, les informations utiles, etc..

Article 3:
La participation financière de chaque département (conventionnelle) relative à la prise en charge du secrétariat permanent (hors frais salariaux) et au fonctionnement du Bi-département, sera versée à Berry Handball
- frais de fonctionnement (papier, téléphone, local, etc...)
- frais de déplacement aux réunions 18/36 du secrétariat permanent et des membres de chaque département.
- frais d'amortissement du matériel.
- frais d'achat des récompenses.

Les frais salariaux seront réglés au GE Centre suivant convention par chacun des comités

Article 4:
Création d'une commission de formation:
-Elle se compose d'un représentant de chaque département désigné par leur Conseil d'administration respectif.
Ces deux personnes avec l'aide du ou des cadres techniques de la Ligue et le soutien logistique du secrétariat permanent élaborent annuellement le Projet technique bi-départemental.
-Cette commission est plus particulièrement chargée de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre en ce qui concerne les actions de formation réalisées en commun et relatives à:
*La formation de cadres
*L'organisation des compétitions de jeunes (de moins de 10 ans à moins de 16 ans)
*La formation d'arbitre
*La détection et le perfectionnement des jeunes joueurs (ses) dans le respect de la politique régionale.

-Si nécessaire, quatre sous commissions sont constituées en fonction des grands axes définis ci-dessus.
-Chaque sous commission regroupe un membre de chaque département désigné par son Assemblée Générale le ou les cadres techniques de la Ligue, le secrétariat permanent.

Article 5:
Création d'une commission d'organisation des compétitions:
-Elle est chargée d'établir le calendrier de toutes les compétitions bi-départementales (Championnat et Challenge du Berry pour l'ensemble des catégories masculines et féminines (+ de 16 ans, - de 16 ans, - de 14 ans, - de 12 ans, - 10 ans et après).
-Cette commission comprend un représentant de chaque Département désigné par leur Conseil d'Administration respectif, le ou les cadres techniques de la Ligue, le représentant de chaque département désigné pour participer à la Commission bi-départementale de Formation, le secrétariat permanent.

Article 6:
Création d'une commission de désignation des Arbitres :
Elle est chargée de définir le projet de fonctionnement permettant d'assurer l'arbitrage des compétitions bi-départementales.
-Cette commission comprend un représentant de chaque département désigné par leur Conseil d'administration respectif, le ou les cadres techniques de la Ligue, le représentant de chaque département désigné pour participer à la Commission bi-départementale de Formation, le représentant de chaque département désigné pour participer à la Commission bi-départementale d'organisation des compétitions, le secrétariat permanent.

Article 7:
Création d'une commission statuts et règlement discipline:
-Elle est chargée de l'étude des dossiers de discipline

Règlement intérieur voté en A.G. extraordinaire du Cher et de l'Indre le 15 Novembre 1994 à ISSOUDUN.
Elle comprend: 4 membres pour le Cher et 3 membres pour l'Indre (dont 1 président).
Ceci au prorata du nombre des licenciés dans chacun des 2 Comités.
Article 7 bis :
Création d'une commission réclamations et litiges:
-Elle est chargée de l'étude des dossiers de litiges

Article 8:
Chaque commission élabore si nécessaire son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Bureau Directeur de chaque département.

Article 9:
Le président de chaque Comité est membre de droit aux différentes commissions.

Article10:
Le montant des engagements aux différentes compétitions organisées par l'instance bi-départementale est identique pour les deux Comités départementaux.
Les sommes dues par les clubs restent acquises à la structure Bi-départementale.
Pour chaque département, celles ci viennent en déduction de la participation financière au poste du secrétariat Bi-départemental.

Article11:
Une péréquation des déplacements sera établie pour l'ensemble des compétitions (-de 10 ans à + de 16 ans compétitif) organisées par la structure bi-départementale.
La participation financière sera versée par chaque club à l'instance bi-départementale (voir règlement particulier de chaque épreuve)

Article 12:
Le montant des amendes infligées aux clubs par la Commission bi-départementale de discipline ou par la commission d'organisation des compétitions et le secrétariat restent acquises à la structure bi-départementale. Pour chaque département, ces sommes viennent en déduction de la participation financière au poste du secrétariat Bi-départemental.

Article13:
Le montant de la péréquation arbitrage pour les différentes compétitions gérer sur désignations est versé directement par chaque club à l'instance bi-départementale.

REGLEMENTS GENERAUX DES CHAMPIONNATS DU BERRY

ARTICLE 1 :

La structure bi-Départementale organise sur le territoire des départements du Cher et de l'Indre les championnats et autres compétitions dans toutes les catégories d'âges, masculins et féminins. Ces épreuves sont régies par les statuts et les règlements F.F.H.B., le code d'arbitrage et les présents règlements. Tous les cas non prévus dans ces règlements sont résolus par la ou les Commissions bi-départementale(s) concernée(s) en 2ème instance en réunion des Bureaux directeurs des 2 départements (Cher – Indre).

ARTICLE 2 :

Etre affilié pour les clubs

ARTICLE 3 :

Etre Licencié pour les joueurs, dirigeants et arbitres

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS SPORTIVES

EDM – HDM – EDF : Voir CMCD

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

A : date limite : fixée par la Commission d'Organisation des Compétitions avec accord du Comité Directeur
B : Droits d'engagements : voir tarifs votés en Assemblée Générale
C : CMCD (Contribution Mutualisée des Clubs au Développement) Départementale 2013/2014 :
(Ex : Obligation Départementale) Voir les tableaux CMCD

Présentation : Il s'agit de la transposition des Obligations Départementales avec l'exploitation de Gest'hand.
Les résultats découlent des renseignements saisis par la FFHB, La Ligue et les Comités dans tous les domaines

1) Le socle :
   Il doit être atteint au 30 avril
   - Les licences blanches ne sont pas prises en compte,
   - Ce socle n'est ni négociable ni modulable,
   - **les clubs qui n'y répondent pas seront relégués la saison suivante**

2) Les ressources :
   Le seuil des ressources doit être également atteint au 30 avril
   - Il permet aux structures fédérales d'avoir une image de l'activité du club,
   - Il est pour les clubs, une source d'information pour leur développement,

   Un domaine déficitaire peut être compensé par un autre. Les clubs qui n'atteignent pas ce seuil pour la division où évolue l'équipe première ne sont pas autorisés à accéder à la division supérieure s'ils sont en position de le faire et sont relégués en division inférieure ou déclassés dans les autres cas.

3) Les clubs avec section masculine et féminine en championnat départemental :
   Les socles sont obligatoires pour les 2 sections
   Les seuils de ressources pour les 2 sections sont affectés d'un coefficient de 0,75

4) Les équipes réserves :
   Ces dispositions ne s'appliquent pas aux équipes réserves évoluant en championnat de France ou régional ou départemental + de 16 M et + de 16 F pour le socle, mais s'applique dans tous les domaines de ressources.

5) Suivi de la CMCD Départementale :
   Tous les clubs évoluant dans un championnat départemental seront informés par Email aux environs des **30/12, 31/01, 28/02, 31,03 et 30/04 de l'évolution de leur club.**
   Les informations seront transmises aux responsables des Commissions Départementales.
   L'analyse finale avec proposition sera faîte conjointement par un représentant des Commissions technique, Sportive et Arbitrage au Conseil d'administration pour une décision finale.

ARTICLE 6 : RELATION ENTRE EQUIPES D'UN MEME CLUB

A : Restriction d'utilisation des joueurs : « joueur brûlé »

- Quand un club engage plusieurs équipes dans des championnats de niveaux différents, il peut présenter au maximum **un joueur** brûlé dans l'équipe de niveau immédiatement inférieur du club.
- Joueur brûlé : Joueur ayant disputé N/2 matches ou plus dans l'équipe de niveau immédiatement supérieur
- Pas de brûlage dans les catégories jeunes engagées dans les championnats nationaux, régionaux et départementaux entre elles (de -18 à – 12).

B : Equipes réserves de clubs nationaux
Application des règlements fédéraux

ARTICLE 7 : REGLEMENTS FINANCIERS

Pour les déplacements, afin de répartir équitablement les dépenses occasionnées par les déplacements, le bi-comité :

- Totalisera le kilométrage parcouru par toutes les équipes,
- Calculera le kilométrage parcouru par chaque équipe dans la saison,
- Les équipes dépassant le kilométrage moyen seront aidées par les équipes dont le kilométrage est inférieur à la moyenne
- Base de calcul : 0,20 € du Km x 3 voitures
- Le calcul sera fait pour chaque championnat ainsi que pour les finalités
- Le tableau de la péréquation pour les divers championnats paraîtra dans l'Info Berry handball au début du championnat à titre indicatif. Le tableau définitif paraîtra dès la fin du championnat
- La péréquation fera l'objet d'un document comptable.

ARTICLE 8 : CONCLUSIONS DE RENCONTRE

A : le club recevant est tenu de saisir dès réception du calendrier ses conclusions dans Gest'hand et ce au minimum 60 jours (EDM-HDM-EDF) et 30 jours (équipes jeunes) avant chaque rencontre. Passé cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre almanach Gest'Hand afin de faire le nécessaire. Il est donc important que vous consultiez régulièrement votre compte Gest'Hand. De plus, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée.

B : Date et horaire des rencontres – les salles et gymnases devront être ouvert au moins 1 heure avant le début le la rencontre
Le samedi départ du domicile 13 h 30 (base de calcul 70Km/heure).
Le dimanche départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 heures (base de calcul 70 Km/heure).

Plus de 16 ans M et Plus de 15 F

Le samedi entre	18 H 00 -----> 21 H 00
Le dimanche entre	9 H ----------> 16 H

Moins de 16 ans et moins de 14 ans

Le samedi entre	14 H 30 -----> 17 H
Le dimanche entre	10 H ---------> 16 H

Moins de 12 ans, moins de 10 ans

Le samedi entre	14 H 30 -----> 16 H 30

Toutefois une rencontre pourra se dérouler en dehors de ces plages, aux conditions suivantes :

- Que la date proposée soit antérieure à la date normale de l'épreuve.
- Que l'accord écrit du club visiteur soit joint à la conclusion de rencontre adressée au secrétariat bi-départemental.

C : Contestation – sanction
Feuille de conclusion non saisie et non envoyée 50 jours (EDM-HDM-EDF) : **amende 20,00 €**
Et 20 jours (équipes jeunes) : **amende 12,50 €**
En cas de non réception de la conclusion, le club visiteur devra s'inquiéter auprès du secrétariat.
Dans ce dernier cas, la Commission d'Organisation des Compétitions, fixera l'horaire de la rencontre, sur le terrain du club recevant.

D : modification de rencontre :

1) La date de rencontre peut être modifiée sur décision d'un organisme officiel : FFHB, Ligue, Bi-comité
   Un club ayant :
   ☛ Un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique ou officiel (excepté la Coupe de France)
   ☛ Un jeune arbitre (sous contrat LCHB) désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage
   Peut obtenir une modification de la date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur, ce cadre ou cet arbitre (excepté la Coupe de France)
   Les règlements particuliers des compétitions autres que les championnats peuvent déroger à cette règle.

2) Une modification de date (y compris passage du samedi au dimanche ou inversement) de rencontre peut également être faite sur demande d'un ou plusieurs compétiteurs et de la Commission Départementale de désignation d'Arbitrage.

Dans tous les cas, ces modifications de date ne pourront qu'être exceptionnelles et soumises à l'autorisation de la Commission d'Organisation des Compétitions compétente, dans un délai de 30 jours (EDM-HDM-EDF) et 20 jours (équipes jeunes)

Avec la nouvelle version de Gest'Hand, pour toute demande de modification de date après validation de la conclusion, utilisez les rubriques « Compétitions », « Agenda des rencontres », le menu déroulant « Evènement ⌦ Report » puis laissez vous guider par la manuel (en cours de réalisation). Toute modification sera transmise directement sur votre almanach Gest'Hand, c'est pourquoi veillez à le consulter régulièrement. Une demande préalable doit être établie par email auprès du club adverse pour avis avant toute manipulation. La modification devra être **obligatoirement acceptée et validée par la Commission d'Organisation des compétitions** et fera l'objet d'un règlement financier de 20 € pour les plus de 16 ans et de 10 € pour les jeunes (imputés sur le compte du club demandeur)

E : Inversion de rencontre

Avec la nouvelle version de Gest'Hand, pour toute demande d'inversion de rencontre, utilisez les rubriques « Compétitions », « Agenda des rencontres », le menu déroulant « Evènement ⌦ Inversion » puis laissez vous guider par la manuel (en cours de réalisation). Toute modification sera transmise directement sur votre almanach Gest'Hand, c'est pourquoi veillez à le consulter régulièrement.

Cependant si la raison de l'inversion est due à une indisponibilité de salle, l'envoi du justificatif par email reste toujours obligatoire. L'inversion devra être **obligatoirement acceptée et validée par la Commission d'Organisation des compétitions**.

A DEFAUT DE NE PAS RESPECTER CES MODALITES LA DEMANDE SERA REJETEE

ARTICLE 9 : FORMULE DES EPREUVES

Le classement s'effectue par addition de points, à savoir :

- Match gagné ➔ 3 points - Match nul ➔ 2 points - Match perdu ➔ 1 point
- Match perdu par pénalité ou forfait 0 points
- Goal-avérage : + 16ans Masc/ + 15 Fém 20 – 00
- Goal-avérage : -18 Masc/ -17 Fém 10 – 00
- Goal-avérage : jeunes (à partir -16 M+F) 07-00

Si plusieurs clubs sont à égalité de points à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière,
Ils seront départagés selon les critères suivants et dans l'ordre :
1) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres entre les clubs intéressés,
2) - Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre les clubs intéressés,
3) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble de la compétition,
4) - Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la compétition,
5) - Par le plus grand nombre de licenciés (date de la dernière Assemblée Générale) masculins ou féminins selon les cas.

Accession – Refus d'Accession : En conformité avec l'article 110.1 des R.G de la F.F.H.B. « toute équipe qui, à la fin d'une compétition, est qualifiée pour accéder automatiquement à la division supérieure, ne peut refuser cette accession sous peine de se voir infliger la sanction suivante :
➔L'équipe doit, la saison suivante, jouer une division plus bas que la saison précédente et ne peut prétendre à l'accession qu'à l'issue de la deuxième saison suivante.

ARTICLE 10 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

A : Equipement des joueurs :

1) Couleurs : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur le formulaire d'engagement. Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.
2) – Numéros : chaque joueur doit porter sur son maillot un numéro distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

B : Salles :
Les rencontres de championnat départemental se déroulent obligatoirement sur des terrains de jeu classés. Les clubs utilisant des installations qui n'ont jamais fait l'objet de demande de classification doivent faire ce dossier dans les 3 mois suivant le début des championnats.
En cas de carence une pénalité financière de 100 € sera appliquée.

C : Club alignant plusieurs équipes : sauf accord du Conseil d'Administration de Berry Handball, deux équipes du même club ne peuvent pas pratiquer dans une même poule.

D : Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronométreurs et Secrétaires de table :
➔ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** (licencié et majeur) dont les missions sont définies (règlements fédéraux).
Manquement à l'obligation d'inscription d'un responsable de salle une pénalité financière de 10 € sera appliquée.
➔ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométreur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
➔ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un Secrétaire licencié et majeur.

ARTICLE 11: FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

⌦ Feuille de match papier : à utiliser uniquement en cas de panne informatique du logiciel FDME (les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement)

A – Avant la rencontre : Etablir soigneusement en lettres capitales la feuille de match (fournie par le club recevant), en 3 exemplaires.

ATTENTION : nous vous coneillons d'imprimer les licences car en cas de panne informatique il faudra prouver que vos joueus(euses) sont licencié(e)s

B – Après la rencontre :
- la feuille de match dûment complétée par l'arbitre doit être postée avec la feuille de remboursement des arbitres **le premier jour ouvrable qui sui la rencontre (cachet de la poste faisant foi).**
L'envoi en incombe à **l'équipe recevante** ou à celle ayant effectué le plus court déplacement. L'original de la feuille de match doit être adressé au secrétariat Berry handball. Les 2 autres exemplaires sont remis à chaque équipe pour expédition dans les mêmes conditions au secrétariat Berry handball avec pour le club recevant le feuille de remboursement des arbitres.

Sanction : feuille de match non expédiée dans les délais
- FM postée le 2ème ou 3ème jour ouvrable après la rencontre ⌦ 10 €
- FM postée après le 3ème jour ouvrable après la rencontre ⌦ 30 €

⌦ Feuille de match électronique : Obligatoire pour toutes les rencontres départementales ainsi que pour toutes les catégories

A – Avant la rencontre :
- la feuille de match doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans Gest'Hand dans les 24 heures précédant la rencontre. Ce délai de 24 heures est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Toutes les rubriques doivent être renseignées. Les officiels des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométreur) et les arbitres ou le délégué de l'établissement de la feuille de match, chacun dans son domaine de compétence (voir article 98 page 153 à 158 de l'Annuaire Fédéral)

RAPPEL

⌦ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualification de joueuers(euses).
⌦ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

B – Après la rencontre :
- les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées par téléchargement via le logiciel de la FDME :
⌦ Avant minuit pour les rencontres programmées le samedi
⌦ Avant 20 heures pour les rencontres programmées le dimanche

Sanctions :
⌦ Feuille de match non exportée au-delà de 20 heures pour les rencontres programmées le dimanche et au-delà de minuit pour les rencontres programmées le samedi : amende ⌦ 10 €
Téléchargées au-delà du 3ème jour ouvrable suivant la rencontre ⌦ 30 €

En cas de match non joué, qu'elle qu'en soit al cause, le club recevant doit faire parvenir dans les mêmes délais la feuille de match stipulant les raisons du non déroulement de la rencontre ainsi qu'une pièce justificative délivrée par une autorité compétente et prévenir le secrétariat Berry handball par email le jour même

En cas de fraude dans l'établissement d'une feuille de match, le club sera sanctionne selon les dispositions de l'article 22 annexe 7 de l'annuaire fédéral.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION DES RESULTATS
A utiliser uniquement en cas de panne informatique du logiciel FDME

Tous les résultats départementaux doivent être communiqués par internet via « Gest'Hand » dès la fin des rencontres et en aucun cas après 20H le dimanche ;

Sanction :
- 1er oubli ou retard ⌦ 10 € - 2ème oubli ou retard ⌦ 25 €
- 3ème oubli ou retard ⌦ 35 € - 4ème et plus oubli ou retard ⌦ 35 €

ARTICLE 13 : FORFAIT (voir règlement généraux de la FFHB)

A : En cas de forfait général, les droits d'engagement restent acquis à Berry handball

B : Tout forfait général (au cours de la compétition) est pénalisé d'une amende de :
➔ 330 € pour une équipe de + 16 ans,
➔ 180 € pour une équipe de jeunes – 16 ans
➔ 130 € pour une équipe de jeunes – 14 ans et moins de 12 ans

C : Tout forfait isolé est pénalisé d'une amende de :
➔ 110 €uros pour une équipe + 16 ans, + de 15 ans + la part de péréquation
➔ 60 €uros pour une équipe de jeunes + la part de péréquation

En application des Règlements Généraux de la FFHB, une équipe ayant perdu 3 fois par forfait sera considérée comme forfait général.

ARTICLE 14 : MATCHES DE CLASSEMENT

Les matches de classement en fin de saison sont obligatoires. Toute équipe refusant d'y participer ne pourra accéder à la division supérieure. Elle sera passible des amendes prévues.

ARTICLE 15 : RECOUVREMENT DES SOMMES DUES

Application stricte des règlements généraux de la FFHB.

ARTICLE 16 : LE PRESENT REGLEMENT s'applique à toutes les rencontres organisées par le Bi-Comité.

ARTICLE 17 : Tous les cas non prévus au présent règlement et aux statuts et règlements de la FFHB, sont du ressort du Bureau Directeur du Bi-Comité qui se réserve le droit, en cas de force majeure, d'apporter des modifications aux présents règlements et aux calendriers établis.

ARTICLE 18 : TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

	Joueur (se)	Taille ballons	Temps de jeu Sauf règlement particulier
GARÇONS	+ de 16 ans	T3	2 X 30
	- de 18 ans	T3	2 X 30 (2 X 15 en tournoi à 4)
	- de 16 ans	T2	2 X 25
	- de 14 ans	T1	3X15 (pause de 5mn entre chaque tiers temps)
	- de 12 ans	T0	3 X 12 en match sec ou 3 X 9 en tournoi (pause de 5mn entre chaque tiers temps)
	- de 10 ans	T0	2X10
FILLES	+ de 16 ans	T2	2 X 30
	- de 17 ans	T2	2 X 25
	- de 14 ans	T1	3X15 (pause de 5mn entre chaque tiers temps)
	- de 12 ans	T0	3 X 12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5mn entre chaque tiers temps)
	- de 10 ans	T0	2X10

ATTENTION – IMPORTANT

Il est demandé à chaque équipe de + de 16 ans de proposer 3 matches le dimanche sur les 9 possibles, afin de mieux répartir la charge de l'arbitrage.

RECAPITULATIF DES AMENDES

CONCLUSION DE RENCONTRE

Feuille de conclusion (EDM-HDM-EDF) non parvenue 50 jours avant la rencontre : 20 €
Feuille de conclusion (Jeunes) non parvenue 20 jours avant la rencontre : 12,50 €

FEUILLE DE MATCH

Amende pour tout joueur(se) officiel, marqué (e) en licence non présentée:
Seniors M-F : 10,00 € Dirigeant : 10,00 € Jeunes : 10,00 €
Joueur(se) non qualifié : 12,00 € Officiel non qualifié : 10,00 €
Absence de responsable de salle : 10 €

Non communication d'un résultat : 10,00 €

Non utilisation de la feuille de match électronique : 110 €

Absence de feuille de match : 40 €

Non respect des délais de transmission de la feuille de match
Au-delà du 3ème jour ouvrable : 60,00 €

Droits de modification de date de rencontre
Seniors M-F : 20,00 € Jeunes : 10,00 €

Match perdu par pénalité
Seniors M-F : 20,00 € Jeunes : 10,00 €

FORFAIT GENERAL

Avant compétition : les droits d'engagement restent acquis à la structure organisatrice
En cours de compétition :
Seniors M-F : 330,00 € Jeunes : 180,00 €
Coupe de France : 1er tour les droits d'engagement sont conservés
2ème tour et + 50 €

FORFAIT ISOLE

Seniors M-F : 110,00 € + la part des péréquations
Jeunes : 60,00 € + la part des péréquations

FORMULAIRE CDA non retourné dans les délais : 50,00 €

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNATS EDM – HDM - EDF

ARTICLE 1 : Concernés

Equipes qualifiées au vu de la saison passée

ARTICLE 2 : Droits d'engagement

EDM ➔ 308,00 €
HDM ➔ 257,00 €
EDF ➔ 257,00 €

ARTICLE 3 : Dates Retenues

EDM ➔ voir Calendrier sur Gest'hand
HDM ➔ à établir en fonction des équipes engagées
EDF ➔ à établir en fonction des équipes engagées

ARTICLE 4 : Formule de l'épreuve

EDM ➔ 10 équipes 18 dates
HDM ➔ en fonction des équipes engagées
EDF ➔ en fonction des équipes engagées

ARTICLE 5 : Accession - relégation

Un club ne peut accéder à la division supérieure que s'il atteint le socle de base et le nombre minimum de points demandés dans le cadre de la CMCD de la division dans laquelle il évoluait (Voir règlements FFHB)

Accession en championnat régional R3M et R2F en fonction du nombre de place déterminée par la Ligue, seuls les 2 premiers seront autorisés à participer aux barrages d'accession et à l'accession directe.

ARTICLE 6 : Conclusion de rencontre

A : Date et horaire des rencontres
Le samedi départ du domicile 13 h 30 (base de calcul 70Km/heure)
Le dimanche départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 heures (base de calcul 70Km/heure)

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :
- le samedi, début du match entre 18 H 00 et 21 H 00
- le dimanche, début du match entre 9 H 00 et 16 H 00

Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B : Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 60 jours avant chaque rencontre. (A – 59 jours, GEST'HAND verrouille les conclusions et un message électronique sera envoyé aux concernés ➔ club, correspondant général et secrétariat COC).

ARTICLE 7 : Arbitrage

Désignation CDDA

Les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant.
Les péréquations seront effectuées au 31 mai 2016.
Au 30/09/2015, il sera imputé au compte des équipes, 50 € pour les frais administratif, et 650 € si l'équipe ne présente pas de binôme à l'engagement.
Les arbitres doivent présenter leur désignation.

Toute demande de renseignement ou toute contestation sur la CDDA doit être également formulée auprès du secrétariat bi-départemental.

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX MOINS DE 16 ANS ET 14 ANS MASCULINS

ARTICLE 1 : Concernés

Équipes pouvant participer : équipes qui en font la demande

Trois joueurs régulièrement licenciés FFHB peuvent participer à deux rencontres le même week-end, dans 2 équipes jeunes (moins de 18 ans à moins de 12 ans) pour une même date de championnat (Régional ou Départemental).

ARTICLE 2 : Droits d'engagement

Moins de 16 ans : 129,00 €
Moins de 14 ans : 73,00 €

ARTICLE 3 : Dates Retenues

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 4 : Formule de l'épreuve

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 5 : Conclusion de rencontre

A : Date et horaire des rencontres
Le samedi départ du domicile 13 h 30 (base de calcul 70Km/heure).
Le dimanche départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 heures (base de calcul 70Km/heure).

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :
- le samedi, début du match entre 14 H 30 et 17 H 00,
- le dimanche, début du match entre 10 H 00 et 16 H 00.

Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B : Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. (A – 29 jours, GEST'HAND verrouille les conclusions et un message électronique sera envoyé aux concernés ➔ club, correspondant général et secrétariat COC).

ARTICLE 6 : Arbitrage

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.
- JA titulaire d'une carte en cours de validité,
- Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental.

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX MOINS DE 14 ANS FEMININES

ARTICLE 1 : Concernés

Équipes pouvant participer : équipes qui en font la demande

Trois joueuses régulièrement licenciées FFHB peuvent participer à deux rencontres le même week-end, dans 2 équipes jeunes (moins de 17 ans à moins de 12 ans) pour une même date de championnat (Régional ou Départemental).

ARTICLE 2 : Droits d'engagement

Moins de 14 ans : 73,00 €

ARTICLE 3 : Dates Retenues

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 4 : Formule de l'épreuve

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 5 : Conclusion de rencontre

A : Date et horaire des rencontres
Le samedi départ du domicile 13 h 30 (base de calcul 70Km/heure).
Le dimanche départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 heures (base de calcul 70Km/heure).

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :
- le samedi, début du match entre 14 H 30 et 17 H 00,
- le dimanche, début du match entre 10 H 00 et 16 H 00.

Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B : Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. (A – 29 jours, GEST'HAND verrouille les conclusions et un message électronique sera envoyé aux concernés ➔ club, correspondant général et secrétariat COC).

ARTICLE 6 : Arbitrage

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.
- JA titulaire d'une carte en cours de validité,
- Arbitres espoirs ayant été détectés et formés au moins au plan départemental.

ARTICLE 7 : Règles particulières

Voir site Berry Handball
http://www.centre-handball.com/comite-berry-handball-annuaire-règlement-829.html

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX MOINS DE 12 ANS MASCULINS ET FEMININES

ARTICLE 1 : Concernés

Équipes pouvant participer : équipes qui en font la demande

ARTICLE 2 : Droits d'engagement

Moins de 12 ans : 63,00 €

ARTICLE 3 : Dates Retenues

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 4 : Formule de l'épreuve

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 5 : Conclusion de rencontre

A : Date et horaire des rencontres
Le samedi départ du domicile 13 h 30 (base de calcul 70Km/heure).

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :
- le samedi, début du match entre 14 H 30 et 16 H 30
Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B : Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans GEST'HAND et ce au minimum 30 jours avant chaque rencontre. (A – 29 jours, GEST'HAND verrouille les conclusions et un message électronique sera envoyé aux concernés ➔ club, correspondant général et secrétariat COC).

ARTICLE 6 : Arbitrage

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.
- JA titulaire d'une carte en cours de validité

ARTICLE 7 : Règles particulières

Voir site Berry Handball
http://www.centre-handball.com/comite-berry-handball-annuaire-règlement-829.html

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX MOINS DE 10 ANS MIXTE

ARTICLE 1 : Concernés

Équipes pouvant participer : équipes qui en font la demande

ARTICLE 2 : Droits d'engagement

Moins de 10 ans : 43,00 €

ARTICLE 3 : Dates Retenues

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 4 : Formule de l'épreuve

En fonction des équipes engagées

ARTICLE 5 : Conclusion de rencontre

A : Date et horaire des rencontres
Le samedi départ du domicile 13 h 30 (base de calcul 70Km/heure).

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :
- le samedi, début du match entre 14 H 30 et 16 H 30
Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B : Le club recevant est tenu d'informer les clubs visiteurs au moins 3 semaines avant la rencontre (par email ou courrier avec copie au secrétariat Berry handball)

ARTICLE 6 : Arbitrage

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité d'un Tuteur JA.
- JA titulaire d'une carte en cours de validité

REGLEMENT COMMISSION BI-DEPARTEMENTALE
DE DESIGNATION DES ARBITRES

ARTICLE 1 : La commission bi-départementale de désignation des arbitres est compétente pour la désignation des arbitres de toutes les compétitions relevant de son domaine et par ce fait, avoir toute latitude pour élaborer, avec l'aide de la Commission de Formation arbitrage les évaluations, cotations, observations ou suivis de son effectif.

ARTICLE 2 : La Commission bi-départementale de désignation des arbitres peut déléguer toute ou partie de ses responsabilités à chaque C.D.D.A. celles ci sont tenues d'appliquer les règlements ci dessous.

ARTICLE 3 : La commission bi-départementale de désignation est composée :
- d'un représentant de chaque département élu par son assemblée générale
- du secrétariat permanent.
- d'un représentant de chaque C.D.F.A.
- du ou des cadres techniques de la ligue.

ARTICLE 4 : L'arbitrage bi-Départemental s'effectue obligatoirement en binômes (sauf règlement particulier)

ARTICLE 5 : CONCLUSIONS DE MATCH
Le club recevant est tenu de saisir dès réception du calendrier ses conclusions dans Gest'Hand et ce au minimum 60 jours avant chaque rencontre (à - 59 jour, Gest'hand verrouille les conclusions et un message électronique sera envoyé aux concernés ⇨ club, correspondant général et secrétariat COC)
En cas de non réception de la conclusion, le club visiteur devra s'informer auprès du secrétariat du club recevant.
Date et horaire de rencontre : les salles ou gymnases devront être ouverts au moins 1 heure avant le début de la rencontre.

Obligation pour chaque équipe engagée en CHAMPIONNAT BI-DEPARTEMENTAL **PLUS DE 16 ANS FEMININ et PLUS DE 16 ANS MASCULIN** de conclure des rencontres se déroulant sur la journée **du Dimanche.**

Obligations :
Chaque équipe doit proposer :
- EDM : 4 dates, pour la saison, pour jouer le dimanche, à la commission désignation des arbitres qui en retiendra 3 au maximum.
- HDM / EDF : en fonction du nombre de dates

Pour chaque équipe de retourner dans les délais le formulaire CDDA sur proposition des dates au secrétariat BERRY HAND-BALL.

SANCTION : 1 Point de pénalité par match non conclu le DIMANCHE.

SANCTION : Formulaire CDDA non retourné dans les délais au secrétariat: AMENDE 50 €

ARTICLE 6 : CONTRIBUTIONS

Voir CMCD

ARTICLE 7 : DESIGNATIONS

La commission bi-départementale de désignation des arbitres détermine les désignations pour l'ensemble des compétitions bi départementales et pour les compétitions régionales placées sous sa responsabilité.
Elle délègue ses compétences à chaque C.D.D.A. afin que celles-ci désignent les arbitres pour les compétitions se déroulant sur leur département. Les désignations sont notifiées au club minimum 15 jours avant la date prévue de la rencontre, elles peuvent être nominatives.
Les désignations des « suivis » seront également notifiées par la C.D.D.A qui les planifiera suivant les demandes des clubs et disponibilités des « suiveurs », les résultats et leurs analyses restant toujours du ressort de la Commission de formation des arbitres.

ARTICLE 8 : INDISPONIBILITE/DEFAILLANCE
Absences d'arbitres:

- 1er Arbitrage solo :	Avertissement
- 2ème arbitrage solo:	une indisponibilité + 50 € d'amende
- Indisponibilité :	50 € d'amende.
- Absence injustifiée :	50 € d'amende.
- Arbitres non qualifiés :	50 € d'amende.
- Arbitres non autorisés à officier :	50 € d'amende.

Tout arbitrage effectué par un binôme non désigné ou non autorisé à officier à ce niveau est considéré comme indisponibilité. Il est toléré par saison et par équipe :

- un arbitrage en solo
- une indisponibilité

Au delà, les équipes sont sanctionnées d'une défaillance.

Au delà (à la 4ème défaillance) descente automatique pour l'équipe plus de 16 ans M ou plus de 16 ans F évoluant au plus haut niveau départemental.

-**Absences des arbitres convoqués pour des « suivis » d'arbitrage.**
1) Absence injustifiée du binôme désigné avec déplacement du «suiveur».
SANCTION: DEFAILLANCE + remboursement par le club d'appartenance des arbitres des frais de déplacement du «suiveur».
1) Absence injustifiée d'un des deux Arbitres du binôme désigné avec déplacement du «suiveur».
SANCTION: Remboursement par le club d'appartenance des arbitres des frais de déplacement du «suiveur» et non remboursement des indemnités d'arbitrage à l'arbitre qui s'est déplacé.

ARTICLE 9 :

Le niveau minimum requit pour arbitrer sur désignation C.D.D.A. est le grade d'arbitre départemental. Les arbitres pourront à tout moment être soumis à des appréciations par des Observateurs d'arbitres agrées en début de saison par la Commission Formation des arbitres.

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS

Si une réclamation est déposée l'arbitre adresse dans les 24 heures qui suivent la rencontre, un rapport circonstancié à la Commission bi-départementale des statuts / règlement / discipline sous couvert du secrétariat Bi-départemental (indemnité d'arbitrage retirée en cas d'oubli ou de retard).Le club plaignant doit confirmer sa réclamation par lettre recommandée postée dans les 48 heures, accompagnée des droits de consignation (88 €) prévus par les statuts et règlements F.F.H.B. et adressée au secrétariat Bi-départemental.

ARTICLE 11 : Les litiges relatifs aux désignations d'arbitres sont traités par la commission bi-départementale de désignation des arbitres.

ARTICLE 12 : Toute correspondance est adressée à la commission bi-départementale sous couvert du secrétariat bi-départemental.

ARTICLE 13 :

Avant chaque début de saison, chaque club doit présenter un correspondant arbitrage et informer la structure bi-départementale de toute modification éventuelle.
Les clubs devront retourner simultanément au secrétariat Berry hand-ball le formulaire d'engagement d'équipes ainsi que ses propositions de binômes nominatifs par équipe sur le document prévu à cet effet par la commission.

ARTICLE 14 :

Un document de demande d'indisponibilité d'arbitre concernant uniquement le départemental sera adressé mensuellement au correspondant arbitrage club.

Celui-ci devra retourner complété ce document et devra notifier **les indisponibilités** d'arbitres pour son club sur la période concernée (indisponibilités nominatives par binômes).

Ce formulaire sera à retourner auprès de la commission de désignation des arbitres par l'intermédiaire du secrétariat Berry Hand-ball, en respectant la date butoir de retour de l'imprimé.

Sanction pour non retour du formulaire avant la date butoir ➔ Le club fautif sera obligatoirement désigné d'office sur les dates de championnat par la commission de désignation des arbitres 18/36, la commission ne recevra aucune contestation possible du club retardataire. Amende de 50,00 €.

ARTICLE 15 : QUALIFICATION D'ARBITRE

Procédure de demande et de renouvellement de qualification d'un arbitre:
Pour la demande ou le renouvellement de la qualification d'un arbitre, la procédure est fonction des dispositions demandées par la L.C.H.B à chaque nouvelle saison.

Chaque arbitre doit effectuer au minimum 3 arbitrages durant la saison précédente, pour pouvoir renouveler et être qualifié la saison suivante. A défaut le renouvellement ne pourra avoir lieu qu'après réussite à un test écrit de connaissance et avoir satisfait à un test d'aptitude physique, ou assister à une journée d'information sur l'arbitrage.

Après vérification des pièces jointes, le responsable départemental valide la qualification à la date d'expédition du bordereau (cachet de la poste faisant foi).

PRESENTATION AUX MANAGERS ET AUX CAPITAINES : Tout manager, tout capitaine d'équipe est en droit d'exiger d'un arbitre :
- sa licence de l'année en cours - sa désignation.

L'ARBITRE DOIT :
- Exiger la présentation des licences de tous les joueurs,
- Vérifier l'identité de tous les joueurs inscrits sur la feuille de match,

ARTICLE 16 : TENUE

Les arbitres doivent officier en tenue réglementaire.
Tout manquement à cette disposition, devra être signalé par les capitaines d'équipes sur la feuille de match après la rencontre.
Les arbitres seront autorisés à revêtir une tenue de couleur, ils devront cependant se munir d'une tenue de réserve noire pour respecter, le cas échéant, la neutralité de couleur.

ARTICLE 17 : INDEMNITES

Les arbitres seront remboursés directement avant le match par le responsable du club recevant.
Les péréquations seront effectuées au 31 mai 2016 en fin de saison.
Au 30/09/2013, il sera imputé au compte des équipes, 52 € pour les frais administratif, et 650 € si l'équipe ne présente pas de binôme à l'engagement.

Les arbitres doivent présenter leur désignation.
Le responsable du club recevant se doit de vérifier le grade de l'arbitre, le kilométrage aller/retour effectué (club à club).

En cas de désignation sur 2 rencontres, une seule indemnité de déplacement est versée.

Une grille kilométrique est adressée à chaque club.
Indemnité Km = x Km x 0,28 €/Km (1 voiture) 0,14 €/Km (2 voitures)
Indemnité arbitrage départemental : 24 €

Formulaire indemnité arbitrage :
1er exemplaire – compta club recevant
2ème exemplaire – arbitre
3ème exemplaire – à adresser au secrétariat Berry handball

Toute demande de renseignement ou toute contestation sur la CDDA doit être également formulée auprès du secrétariat bi-départemental.

Les indemnité sont versées partiellement lorsque:

Une reprise sur les indemnités sera effectuée si :

* Sa tenue non conforme a fait l'objet d'observations des managers sur la feuille de match (écrites par l'arbitre sous la dictée des capitaines) et sur les feuilles d'observation :
- Avertissement
- Suppression de 50% des frais de séjour si
* l'arbitre n'a pas fait parvenir en temps et en heure les rapports consécutifs au dépôt d'une réclamation ou de sanctions disciplinaires.

Seules les indemnités de déplacement seront remboursées

Absence des arbitres

1°) La structure bi-départementale reverse au club recevant un dédommagement calculé comme suit : *Participation arbitrage au club recevant x nombre de défaillance/nombre de matchs à domicile.

2°) La Structure Bi-départementale verse les indemnités aux arbitres qui ont effectué le remplacement.

Les deux formules ne sont pas cumulables.
En cas de forfait non prévu d'une équipe, les arbitres qui ont effectués réellement le déplacement sont intégralement remboursés (déplacement et indemnité d'arbitrage).
Le taux des indemnités est communiqué chaque année en début de saison sportive.

Tout arbitre désigné a le droit à deux entrées gratuites pour les personnes l'accompagnant. La carte d'arbitre régional donne droit à l'entrée gratuite lors des compétitions régionales et départementales. La carte d'arbitre départemental donne droit à l'entrée gratuite lors des compétitions départementales.

Les frais de déplacement sont calculés de club à club
Remboursés uniquement sur désignation CDA

1 club désignés pour deux rencontres consécutives = 1 seul déplacement

Indemnités arbitres :

Quand les arbitres désignés ne se déplacent pas, vous devez :

1- faire appel dans la salle pour savoir si un arbitre licencié est présent

2 - ou tirage au sort parmi les joueurs

Dans le premier cas vous devez régler uniquement les frais d'arbitrage. Pour une rencontre départementale EDM-HDM-EDF (24€)

N'ayant pas été désigné par la CDA, vous ne devez en aucun cas régler des frais de déplacement

Dans le deuxième cas aucune indemnité (arbitrage et/ou déplacement)

FORMATION

Toutes les informations sur trouve sur le site Berry Handball – Rubrique FORMATIONS

COMMISSIONS FORMATIONS

Les Commissions départementales de formation (Cher et Indre) exerce leurs responsabilités dans les domaines suivants :

* Formation des cadres

* Détection et perfectionnement des jeunes joueurs et joueuses.

* Formation d'arbitres

Elles peuvent déléguer tout ou partie de ses missions à chaque C.T.F.

Dans tous les cas les Commissions départementales de formations représentées par leur C.T.F. devront présenter un projet d'action annuel selon les domaines placés sous leur responsabilité.

Elles devront constituer des équipes techniques départementales composées des cadres techniques de chaque département.

Les commissions départementales de formation travailleront en étroite relation avec la commission régionale de formation, l'équipe technique régionale et les cadres techniques de la Ligue.

COMMISSION FORMATION DES CADRES

Chaque C.T.F. associée à l'équipe technique départementale est en étroite collaboration avec le C.T.S. de l'équipe technique régionale et les cadres techniques assureront les formations placées sous sa responsabilité.

ORGANISATION DES FORMATIONS :

Formation Accompagnateur, Animateur de Handball et Entraineur Régional :

Date limite d'Inscription : 25 Septembre 2015

Fiches d'inscriptions sur le Guide des formations de la L.C.V.L.H.B téléchargeable sur le site www.centre-handball.com :
Sur la page « Les guides des formations » (Services aux Clubs > Se former > La formation des cadres techniques)

1er journée de formation : Positionnement Accompagnateur et Animateur de Handball
- 18 – Cher : Samedi 3 octobre 2015 à Bourges (convocation envoyé par mail aux inscrits)
- 36 – Indre : Samedi 3 octobre 2015 à Châteauroux (convocation envoyé par mail aux inscrits)

ORGANISATION DE LA DETECTION ET DE LA FORMATION DES JOUEURS ET JOUEUSES

STRUCTURE DEPARTEMENTALE
Sous la responsabilité de chaque C.T.F.
Objectif : Mettre en place une organisation rationnelle **qui permet de détecter de façon précoce les futurs talents régionaux.**
Etablir un processus cohérent de détection à partir des souhaits et des obligations mises en place au niveau fédéral, ce qui entraîne des répercussions nécessaires au niveau des différents Comités et de la Ligue.

DETECTIONS ET FORMATION – GENERATIONS 2002/03 - 2003/2004

SELECTIONS FEMININ ET MASCULIN 2002/03

Préparation au tournoi Inter départementale : CPS les dimanches (matin et/ou après midi)
Dates provisoires = Convocations envoyées aux joueur(euse)s et aux clubs concernés

INTER DEPARTEMANTAUX = Samedi 24 Octobre 2015 (Bourges)

Préparation aux Inter Comités: CPS les dimanches (matin et/ou après midi) et stages
Dates provisoires = 1 CPS avant chaque tour (la suite dépendra des résultats du 2ème tour des Inter Comités)

1ER TOUR INTER COMITE = 28-29 Novembre 2015
2ème TOUR INTER COMITE = 12-13 Mars 2016
3ème TOUR INTER COMITE = 9-10 Avril 2016
Finales INTER COMITE = 14-15 Mai 2016

10-11 OCTOBRE 2015-----> Coupe de l'avenir (territorial) : Tournoi de Détection départemental Licenciés nés en 2002 - 2003 – 2004 Garçons et filles.

SELECTIONS FEMININ ET MASCULIN 2003/04

Préparation aux tournois et compétition 2016/2017 : CPS les dimanches (matin et/ou après midi) et stages
Dates provisoires = Convocations envoyées aux joueur(euse)s et aux clubs concernés -

Stage profil 2003 du 15 au 17 avril 2016 au CREPS de Bourges

DETECTION ET SELECTION JEUNES JOUEURS ET JOUEUSES. Tous les clubs regroupant des licenciés dans les catégories donnant lieu à des détections et à des sélections départementales se doivent de présenter leurs joueurs et joueuses concernés (es) à tous les regroupements techniques départementaux ou territorial.

Détection = L'équipe Technique Départementale doit observer lors des temps de détections tous les licenciés des générations concernées inscrits sur Gest'hand.

Les convocations aux différents regroupements se feront par mail directement aux joueurs (euses), en copie au club.

FORMATION DES ARBITRES

Formation arbitre départementale :
Le Pôle Formations de la L.C.V.L.H.B poursuit cette saison la mise en place du projet Arbitrage 2014-2017, avec des offres de formation harmonisées sur l'ensemble du territoire. Ces formations ont pour but d'assurer le développement quantitatif et qualitatif de l'arbitrage dans notre ligue dans la continuité de la filière « Jeune Arbitre ».

5 modules de 3 heures (4 théoriques et 1 pratique).

Conditions d'entrée en formation :
- Avoir 18 ans révolus en fin de formation
- Etre licencié à la FFHB
- Remplir et envoyer le formulaire d'inscription individuel

Coût de la formation :
- Formation complète : 50€

Date limite d'Inscription : 25 Septembre 2015

Fiches d'inscriptions sur le Guide des formations de la L.C.V.L.H.B téléchargeable sur le site www.centre-handball.com :
Sur la page « Les guides des formations » (Services aux Clubs > Se former > La formation des cadres techniques)

Recyclage :

- S'engager dans la formation « Arbitre Régional »

ou

- Participer à au moins 2 modules de 3H de la formation « Arbitre Départemental », dont celui consacré à la protection du joueur, du jeu (module 2).

ou

- Bénéficier d'un suivi sur désignation par la CDA.

Date limite d'Inscription : 25 Septembre 2015

Fiches d'inscriptions sur le Guide des formations de la L.C.V.L.H.B téléchargeable sur le site www.centre-handball.com :
Sur la page « Les guides des formations » (Services aux Clubs > Se former > La formation des cadres techniques)

Formation jeune arbitre départementale : Formation pour les jeunes licenciés nés entre 1997 – 1998 – 1999 – 2000 – 2001.

Grade	JA Club	JA DEP		JA REG		Adultes
Niveau JA (Formation)	Niveau 3 Initiation (Sensibilisation)	Niveau 2 Intermédiaire (Apprentissage)		Niveau 1 Confirmé (Perfectionnement)		Arbitres R1 Régionaux/Départementaux
Age	Avant 14 ans	14/15/16 ans		16/17 ans (18 ans « toléré »)		18 ans et après
Territoire support	Club	Année N-3 Détection CD/Club	Année N-2 Détection CD/Ligue	Année N-1 Formation Ligue	Année N Formation Ligue	Année N+1
Compétitions supports	Matchs Jeunes en Club		Interdépart. Intercomités		Interligues	Championnats REG/NAT (CRA/CCA)

Sous la responsabilité de chaque CTF dans chaque département.

Fiches d'inscription pour participer à la formation JA départemental envoyée en cours de saison à chaque club.

1ère CESSION 2015-2016

« *Formation arbitre départemental session 2015-2016 - à Châteauroux*

Ouvert à tous les clubs de l'Indre et du Cher

Fiche d'inscription en pièce jointe - à retourner à la Ligue du Centre Val de Loire AVANT LE 16 OCTOBRE 2015

Dates de formation :
- samedi 14 novembre 2015 de 9 à 12h à la Maison des sports de Châteauroux
- samedi 21 novembre 2015 de 9 à 12h à la Maison des sports de Châteauroux
- samedi 28 novembre 2015 de 9 à 12h à la Maison des sports de Châteauroux
- samedi 5 décembre 2015 de 9 à 12h à la Maison des sports de Châteauroux
- samedi 12 décembre 2015 horaire et lieu à confirmer

Toutes les informations sur le guide des formations ci-joint et sur internet à la page suivante : http://www.centre-handball.com/comite-berry-handball-formation-arbitres-adultes-985.html

CATEGORIES D'AGE

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Année de naissance
	+ 16 ans	17 ans et +*	98 et avant
	- 18 ans Nat.	17, 16, 15	98-99-00
	- 17 ans	16, 15, 14	99-00-01
	- 14 ans	13, 12, 11	02-03-04
	- 12 ans	11, 10, 9	04-05-06
	- 10 ans	9, 8, 7	06-07-08

Masculins	Catégorie	Joueurs de	Année de naissance
	+ 16 ans	17 ans et +*	98 et avant
	- 18 ans	17, 16, 15	98-99-00
	- 16 ans	15, 14, 13	00-01-02
	- 14 ans	13, 12, 11	02-03-04
	- 12 ans	11, 10, 9	04-05-06
	- 10 ans	9, 8, 7	06-07-08

*** Féminines (en + de 16 ans) :**

1) Les **joueuses de 16 ans (nées en 99)** peuvent être autorisées à évoluer en **EDF**, aux conditions suivantes :

➔ Autorisation du médecin du sport + demande d'autorisation du président du club + accord des parents, + avis argumenté du CTF. Utiliser l'imprimé ci-joint

➔ Le club n'engage pas d'équipe en championnat - 18 ans, - 17 ans **(Nat., Ter., Rég. ou Dép.),**

➔ Les joueuses nées en 99 dont le nombre est inférieure à cinq dans un club et ne possédant pas d'équipe (- 18 ans ou – 17ans) leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisées à évoluer en compétition départementale adulte (+ de 16 ans)

*** Masculins (en + de 16 ans) :**

1) Les **joueurs de 16 ans** (nés en 99) peuvent être autorisés à évoluer en **EDM**, aux conditions suivantes :

➔ Autorisation du médecin du sport + demande d'autorisation du président du club + accord des parents + avis argumenté CTF. Utiliser l'imprimé

➔ Le club n'engage pas d'équipe en championnat - 18 ans, **(Nat., Ter., Rég. ou Dép.),**

➔ Les joueurs nés en 99 dont le nombre est inférieure à cinq dans un club et ne possédant pas d'équipe (- 18 ans) leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisés à évoluer en compétition départementale adulte (+ de 16 ans)

*** Féminines et Masculins (catégorie jeune)**

Trois joueurs et trois joueuses du même club licenciés(es) FFHB pourront joueur deux matches dans le même WE dans deux équipes jeunes (moins de 18 à moins de 12) pour une même date de championnat (régional, territorial ou départemental),

SAISON 2015/2016
DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Dossier à retourner :

- à votre Comité pour une demande de surclassement avec pièces à joindre au dossier :

1) Attestation du Président du club précisant l'équipe ou peut jouer le joueur joueuse,
2) Frais de dossier : 60 €
3) Photocopie licence FFHB en cours.
4) Le certificat médical attestant de la demande de surclassement, délivré par un médecin du sport.

Si le dossier est conforme aux exigences préalables, en particulier au regard du surclassement, le Comité reprend contact avec vous pour convenir d'une date de rencontre dans votre club, afin de réaliser la seconde partie de votre demande consistant à réaliser :

- **un suivi d'entraînement,**
- **un entretien avec les parents, entraîneur et dirigeant.**

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié et vous sera retourné.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

SAISON 2015/2016
DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Demande du club

Je soussigné (e) : ……
Président (e) du club (nom complet) : ……
Sollicite l'autorisation de jouer dans la catégorie : ……
Pour le joueur, la joueuse (1) : ……
Né (e) le …… pour les raisons suivantes : ……
……

Date et signature du Président(e) Tampon du Club

Autorisation parentale

Je soussigné (e) : ……
Autorise mon fils, ma fille (1) : ……
A jouer dans la catégorie : ……
Avec le club de (nom complet) : ……

Date et signature du responsable légal

Avis du médecin du sport

☐Avis favorable ☐Avis défavorable

Tampon du médecin Date et signature du médecin

Avis du cadre technique fédéral

☐Avis favorable ☐Avis défavorable
Pour les raisons suivantes : ……
……
Je soussigné, ……, CTF du Comité ……, atteste que les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts.

Date et signature du cadre technique fédéral

(1) rayer la mention inutile

TARIF 2015/2016

	CATEGORIE		Tarif 2014/2015	Augmentation FFHB	Augmentation Ligue	Augmentation Comité		Tarif 2015/2016	Tarif 2015/2016 hors assurance IA	Tarif Assurance
Licence pratiquante										
	plus de 18 ans	96 & avant	52,75	1,00	0,00	0,50		54,25	51,20	3,05
	17 & 18 ans	97/98	47,50	1,00	0,00	0,30		48,80	45,75	3,05
	15 & 16 ans	99/00	41,45	1,00	0,00	0,30		42,75	41,60	1,15
	13 & 14 ans	01/02	38,35	1,00	0,00	0,30		39,65	38,50	1,15
	11 & 12 ans	03/04	36,30	1,00	0,00	0,30		37,60	36,45	1,15
	9 & 10 ans	05/06	33,30	1,00	0,00	0,30		34,60	33,45	1,15
	moins 9 ans	07/08	19,30	1,00	0,00	0,30		20,60	20,45	0,15
	Blanche joueur plus 18	96& avant	43,45	1,00	0,00	0,30		44,75		
	Blanche joueur 17/18	97/98	39,40	1,00	0,00	0,30		40,70		
	Corpo	65 & avant	36,25	1,00	0,00	0,30		37,55	34,50	3,05
Licence autre pratiquante	Loisir plus 16	98 & avant	35,95	1,00	0,00	0,30		37,25	34,20	3,05
	handfit licencié pratiquant		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0
	handfit non licencié		18,70	1,00	0,00	0,30		20,00	18,85	1,15
	handensemble licencié pratiquant									
	handensemble non licencié		18,70	1,00	0,00	0,30		20,00	18,85	1,15
	babyhand		19,00	1,00	0,00			20,00	18,85	1,15
Licence dirigeante	plus 18 ans		33,50	1,00	0,00	0,20		34,70	33,55	1,15
	Jeune dirigeant		30,00	1,00	0,00	0,00		31,00	29,85	1,15
	blanche dirigeant		33,50	1,00	0,00	0,20		34,70	31,65	3,05
	MUTATIONS									
	Dirigeant		32,30	0,00	0,00	0,20		32,50		
	plus 18 ans	96 & avant	144,30	1,00	0,00	0,30		145,60		
	17 & 18ans	97/98	123,30	1,00	0,00	0,30		124,60		
	de 13 à 16 ans	99/2002	118,30	1,00	0,00	0,30		119,60		
	moins 13 ans	03 & après	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		

ENGAGEMENTS							
EDM		307,00			1,00		308,00
HDM		256,00			1,00		257,00
EDF		256,00			1,00		257,00
Moins de 18 ans	**Voir LCHB**				0,00		0,00
Moins de 16 ans		128,00			1,00		129,00
Moins de 17 ans F	**Voir LCHB**				0,00		0,00
Moins de 14 ans		72,00			1,00		73,00
Moins de 12 ans		62,00			1,00		63,00
Moins 10 ans		42,00			1,00		43,00
FRAIS D'ARBITRAGE							
Participation frais administratif/équipe engagée sénior		52,00			0,00		52,00
Frais arbitrage/équipe si pas de binôme inscrit lors de l'engagement		650,00			0,00		650,00
SECRETARIAT							
Création/Gestion des infos		52,00			0,00		52,00
PRESTATIONS DU CHER							
Participation secrétariat		68,00			1,00		69,00
Participation encadrement jeunes sélectionnés		102,00			0,00		102,00
FORMATION							
Arbitre départemental		50,00			0,00		50,00
Jeunes arbitres	voir catalogue de formation Ligue						
Animateur encadrement	voir catalogue de formation Ligue						
comprenant, le livret, la salle, les intervenants (hors repas)							